RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
JUSTICE PAIX TRAVAIL
LE GOUVERNEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE



Projet de politique sectorielle de l'économie numérique

Période 2026–2030

Document officiel de référence fixant les orientations stratégiques nationales du secteur de l'Économie Numérique pour la période 2026–2030

Kinshasa, Février 2026



Autorité : Son Exc. AUGUSTIN KIBASSA MALIBA Ministre de l'Économie Numérique
Coordination : Secrétariat Général / cellule de Planification / PMO Sectoriel
Contributeurs : Administrations sectorielles, agences, secteur privé, universités, sociétécivile, PTF
Version : v1.0 – 16/02/2026
Période de validité : 2026–2030



AVANT-PROPOS

La présente **Politique Sectorielle constitue le cadre stratégique national d'orientation du secteur de l'Économie Numérique pour la période 2026–2030 de la vision présidentielle « DRC Digital Nation », portée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.**

Cette vision érige le numérique en pilier central de la souveraineté nationale, de la modernisation de l'État et de la transformation structurelle de l'économie congolaise. Sous le leadership du **Gouvernement conduit par Madame la Première Ministre, Judith Suminwa Tuluka,** la transformation numérique est désormais reconnue comme :

- un levier stratégique de mobilisation accrue des recettes publiques ;
- un moteur de création massive d'emplois qualifiés ;
- un catalyseur d'industrialisation et de diversification économique ;
- un instrument de transparence, de traçabilité et de redevabilité ;
- un fondement de la souveraineté technologique et de la sécurité nationale.

La présente Politique Sectorielle constitue le cadre stratégique unique de cohérence, de coordination interministérielle et de redevabilité de l'action publique numérique pour la période 2026–2030. Elle fixe une trajectoire ambitieuse de contribution accrue du numérique à la croissance nationale, à la modernisation de l'État et à la création d'emplois qualifiés, selon des cibles définies dans le cadre de performance sectoriel.

Ancrée dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), le Code du Numérique et l'approche Budget-Programme, Elle repose sur une gouvernance stratégique claire, une coordination interministérielle renforcée et un pilotage orienté vers la performance publique et l'impact économique.

La période 2026–2030 marque ainsi le passage d'une phase fragmentée et expérimentale du numérique à une phase d'industrialisation structurée, souveraine et orientée impact.

Cette Politique engage l'ensemble des administrations publiques, des provinces, du secteur privé, du monde académique et des partenaires techniques et financiers à agir de manière coordonnée et redevable. Elle constitue le socle stratégique de la transformation numérique de la République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le...../...../2026
Le Ministre,

MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La réussite de la présente **Politique Sectorielle repose sur la cohérence des interventions, la coordination interinstitutionnelle, l'alignement budgétaire et la discipline d'exécution.** Le Secrétariat Général veillera à l'opérationnalisation des orientations, à la standardisation des approches (interopérabilité, sécurité, gouvernance des données), ainsi qu'au suivi régulier de la performance.

Fait à Kinshasa, le...../...../2026
Le Secrétaire Général,

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026-2030 vise à accélérer la transformation numérique de la République Démocratique du Congo, en améliorant l'accès aux infrastructures, en modernisant l'action publique, en stimulant l'économie numérique, en développant les compétences et en renforçant la confiance numérique (cybersécurité, identité, certification, gouvernance des données et de l'intelligence artificielle).

Elle est structurée en quatre (04) piliers stratégiques correspondant aux effets recherchés à l'horizon 2030.

Pilier 1 : Infrastructures numériques & résilience énergétique
Consolidation progressive des infrastructures numériques critiques nationales afin de garantir souveraineté, résilience et continuité des services.

Pilier 2 : Économie numérique, innovation & formalisation des marchés numériques
Stimulation de l'écosystème (start-ups, PME numériques, contenus locaux), développement des marchés numériques (e-commerce, fintech, services numériques), promotion de l'investissement, de l'entrepreneuriat et de l'innovation, ainsi que mécanismes de formalisation économique appuyés par des plateformes transversales (paiements publics, e-licensing, services de confiance).

Pilier 3 : Capital humain & compétences numériques
Développement massif des compétences (formation, requalification), académies spécialisées, employabilité, centres d'excellence (cyber, data, IA), et inclusion numérique.

Pilier 4 : Gouvernance, interopérabilité & confiance numérique (DPI), certification & IA
Mise en œuvre des plateformes transversales et de l'interopérabilité (Guichet numérique, référentiels, APIs), identité numérique/PKI, cybersécurité, architecture d'entreprise de l'État, normes et standards, gouvernance et usages responsables de l'IA.

Elle s'inscrit dans la Vision 2035, la Loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique, la réforme des finances publiques et l'approche Budget-Programme.

Les modalités d'exécution seront précisées dans les instruments sectoriels conformément au cadre stratégique fixé par la présente Politique.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

SIGLE	SIGNIFICATION
ANAPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
ANCE	Autorité Nationale de Certification Électronique
ANCS	Agence Nationale de Cybersécurité
API	Application Programming Interface
ARPTC	Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo
AS	Autonomous System
BCC	Banque Centrale du Congo
CAPEX	Dépenses d'Investissement (Capital Expenditure)
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CERT	Computer Emergency Response Team
CON	Comité d'Orientation du Numérique
CTS	Comité Technique Sectoriel
DGI	Direction Générale des Impôts
DGRAD	Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires et Domaniales
EPST	Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ESU	Enseignement Supérieur et Universitaire
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
FDSU	Fonds de Développement du Service Universel
FSN	Fonds Souverain du Numérique
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GN-RDC	Guichet Numérique – République Démocratique du Congo
IA	Intelligence Artificielle
IaaS	Infrastructure as a Service
IXP	Internet Exchange Point
KPI	Indicateurs Clés de Performance (Key Performance Indicators)
M&E	Monitoring and Evaluation (Suivi-Évaluation)
Min EN	Ministère de l'Économie Numérique
MinFin	Ministère des Finances
MinPLAN	Ministère du Plan
MinPT	Ministère des Postes et Télécommunications
MTTR	Mean Time To Repair (Temps Moyen de Rétablissement)

MTTD	Mean Time To Detect (Temps Moyen de Détection)
NOC	Network Operations Center
OPEX	Dépenses de Fonctionnement (Operational Expenditure)
OS	Objectif Spécifique
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAO	Plan d'Actions Opérationnelles
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PIB	Produit Intérieur Brut
PKI	Infrastructure à Clés Publiques (Public Key Infrastructure)
PMO	Project Management Office
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PPBSE	Procédure de Passation Budgétaire et de Suivi d'Exécution
PRA	Plan de Reprise d'Activité
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
QoE	Quality of Experience
QoS	Quality of Service
SDV	Source de Vérification
SIGMAP	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics
SOC	Security Operations Center
STI	Science, Technologie et Innovation
USD	Dollar Américain
ZES	Zone Économique Spéciale
ZESN	Zone Économique Spéciale Numérique

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 1
MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF 4
TABLE DES MATIÈRES 7
CHAPITRE 1. INTRODUCTION GÉNÉRALE 11
1.1 Contexte et justification 11
1.2 Mission du secteur de l'Économie Numérique : 12
1.3 Finalité et portée 13
Toute initiative publique dans le domaine numérique devra s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par la présente Politique, conformément aux règles nationales de planification et de programmation budgétaire. 13
1.4 Méthodologie d'élaboration participative 13
1.4.1 Bilan stratégique du Plan National du Numérique 2019–2025 14
1.5 Alignements avec le PNSD 2024-2028 et les instruments nationaux 14
1.5.1 Tableau d'alignement : politique sectorielle vs domaines de concentration du PNSD 15
1.5.2 Alignement avec le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2024-2028 16
1.5.3 Alignement aux cadres régionaux et internationaux 18
1.6 Vision « DRC Digital Nation 2030 » 20
1.7 Articulation stratégique et budgétaire sectorielle 22
1.7.1 Délimitation des responsabilités sectorielles et mécanisme de coordination 22
1.8 Définitions et périmètre 24
CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DU SECTEUR 25
2.1 État des lieux synthétique 25
2.1.1 Infrastructures et connectivité 25
2.1.2 Services publics numériques 25
2.1.3 Économie numérique et marchés digitaux 25
2.1.4 Capital humain et compétences 26
2.1.5 Confiance numérique et cybersécurité 26
2.2 Contribution du numérique au PIB 26
2.2 bis – Trajectoire macroéconomique et impact structurel du numérique (2026–2030) 27
1. Contribution à la croissance du PIB 27
2. Mobilisation des recettes publiques 28
3. Création d'emplois et structuration d'un écosystème exportable 28

4. Productivité et transformation structurelle 28
5. Soutenabilité et effet de levier 28
2.3 Dépenses publiques numériques (2020–2025) 29
2.4 Analyse institutionnelle et gouvernance actuelle 29
2.5 Positionnement international et compétitivité numérique 30
2.5.1 Indice de Développement de l'Administration Électronique (EGDI – Nations Unies) 30
2.5.2 Indice Mondial de Cybersécurité (GCI – UIT) 30
2.5.3 Network Readiness Index (NRI) 31
2.5.4 Implications stratégiques 31
2.6 Problèmes clés et défis structurels 32
2.7 Opportunités stratégiques 32
2.8 Analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) 32
2.9 Problématique centrale 33
2.10 Analyse causale (arbre des causes) 33
2.10.1 Arbre à problèmes : Visualisation des relations causales 34
2.11 Indice National de Maturité Numérique (INMN) 35
2.12 Conclusion 35
CHAPITRE 3. VISION, AMBITION,OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS 36
3.1 Vision « DRC Digital Nation » (Horizon 2030) 36
3.2 Principes directeurs (souveraineté, inclusion, sécurité, interopérabilité, performance) 37
3.3 Ambition 2030 et arbitrages de mise en œuvre 38
L'ambition 2030 repose sur une priorisation progressive et structurante : 38
(i) consolider les fondations (connectivité, hébergement, confiance), 38
(ii) généraliser les services publics numériques et l'interopérabilité, puis 38
(iii) industrialiser l'économie numérique (marchés, innovation, export) 38
(iv) Renforcer les compétences et la confiance numérique. 38
3.4 Objectif global 38
3.5 Objectifs Stratégiques (OS) 39
OS3 —Développer une économie numérique compétitive et créatrice de valeur 40
OS4 — Renforcer le capital humain numérique et consolider un cyberespace de confiance 40
3.6. Résultats stratégiques attendus (niveau impact/effet) 40
3.7. Indicateurs phares (KPI nationaux) et cibles 2026–2030 41
CHAPITRE 4. CADRE STRATÉGIQUE : PILIERS ET RÉSULTATS 41
PILIER 3 — CAPITAL HUMAIN & COMPÉTENCES NUMÉRIQUES 46
Engagement stratégique de l'État 46
Principe 1 — Universalité des compétences numériques fondamentales 47
Principe 2 — Alignement formation–économie 47
Principe 3 — Excellence technologique nationale 47
Principe 4 — Inclusion territoriale et sociale 47

Principe 5 — Partenariat stratégique public–privé–académique 47
1. Développement d'un écosystème national intégré de formation numérique 47
2. Création de centres d'excellence en cybersécurité et intelligence artificielle 48
3. Inclusion numérique territoriale et sociale 48
PILIER 4 — GOUVERNANCE, INTEROPÉRABILITÉ, CONFIANCE NUMÉRIQUE ET SOUVERAINETÉ TECHNOLOGIQUE 48
I. Principes directeurs 49
Principe 1 — Interopérabilité obligatoire de l'État 49
Principe 2 — Identité numérique de confiance 49
Principe 3 — Cybersécurité nationale intégrée 49
Principe 4 — Gouvernance responsable des données et de l'intelligence artificielle 49
Principe 5 — Souveraineté numérique stratégique 49
1. Guichet Numérique National et "Démarche Zéro Papier" 50
2. Identifiant numérique et infrastructure nationale de confiance (PKI) 50
3. Cybersécurité nationale intégrée 50
4. Gouvernance de l'intelligence artificielle et technologies émergentes 50
5. Doctrine nationale de souveraineté numérique 50
CHAPITRE 5 — DOCTRINE DE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE 51
Principe 1 — Localisation progressive des données stratégiques 52
Principe 2 — Maîtrise nationale des infrastructures numériques critiques 52
Principe 3 — Interopérabilité, standards ouverts et auditabilité 52
Principe 4 — Évaluation périodique des actifs numériques stratégiques 52
Principe 5 — Encadrement stratégique des partenariats technologiques 52
CHAPITRE 6. CADRE LOGIQUE CONSOLIDÉ (GAR 2026–2030) 54
CHAPITRE 7 — GOUVERNANCE STRATÉGIQUE ET DISPOSITIF D'EXÉCUTION 55
7.2.1. Niveau d'orientation politique 56
Comité d'Orientation de transformation du Numérique (COTN) 56
7.2.2. Niveau stratégique sectoriel 56
Ministère de l'Économie Numérique 56
7.2.3. Niveau de pilotage technique consolidé 56
PMO sectoriel (Unité de Coordination) 56
7.2.4. Niveau technique spécialisé 56
7.2.5. Niveau opérationnel et sectoriel 57
Stabilisation institutionnelle et clarification des responsabilités 60
Intégration, responsabilisation et pilotage par la performance 60
Institutionnalisation durable et souveraineté renforcée 61
Disposition stratégique 61
CHAPITRE 8. CADRE BUDGÉTAIRE ET ARCHITECTURE DE FINANCEMENT (2026–2030) 62
8..4.1. Estimation globale quinquennale 63

8.6.1. Budget national (source principale) 65
8.6.2. Partenariats Public-Privé 65
8..6.3. Partenaires Techniques et Financiers 65
8..6.4. FDSU et mécanismes dédiés 65
8..6.5. Investissements privés 65
OS1 — Infrastructures souveraines et résilience 65
OS2 — Transformation numérique de l'État 66
OS3 — Confiance numérique et cybersécurité 66
OS4 — Développement de l'économie numérique 66
9..3 CHAÎNE DE RÉSULTATS 71
9.4.1. Normalisation des indicateurs 71
9.4.2. Pondération et agrégation 71
9.4.3. Gouvernance, auditabilité et publication 71
9.5. Processus de reporting et revues de performance 72
9.6. Gestion des risques et mesures correctrices 72
9.7. Dispositif de données (SDV) et contrôle qualité 72
9.8 ÉVALUATIONS 72
CHAPITRE 10. GESTION DES RISQUE 73
10.1 CARTOGRAPHIE DES RISQUES 73
10.2 Plans de continuité et gestion de crise 73
10.3. Gestion des crises numériques (incidents cyber, indisponibilités, désinformation) 73
CHAPITRE 11 .CONCLUSION ET DISPOSITIONS FINALES 73

CHAPITRE 1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

La présente politique sectorielle définit les orientations stratégiques et priorités nationales du secteur numérique (infrastructures numériques, plateformes transversales/DPI, régulation, confiance/cybersécurité, développement de l'économie numérique et des compétences).

Les projets de transformation numérique métiers relèvent des politiques sectorielles et des CDMT des ministères concernés. Le ministère en charge du Numérique intervient en normalisation, mise à disposition des plateformes transversales, interopérabilité, cybersécurité, accompagnement et cofinancement conditionnel, sans se substituer aux ministères métiers.

1.1 Contexte et justification

La révolution numérique constitue aujourd'hui le principal moteur de transformation des économies mondiales. Le numérique transforme les économies, renforce la compétitivité des nations et modernise l'action publique. En RDC, l'accélération de la transformation numérique est indispensable pour améliorer l'accès des populations aux services publics et sociaux, soutenir la formalisation économique et la mobilisation des recettes, renforcer la transparence et la redevabilité, créer des emplois qualifiés, et sécuriser les infrastructures critiques et les données stratégiques.
En République Démocratique du Congo, malgré un potentiel démographique et exceptionnel, le numérique contribue encore à 4,5 % du PIB (estimation consolidée 2024-2025).

Le PNSD 2024-2028 met en évidence que le secteur numérique affiche des résultats insuffisants, notamment en raison du déficit d'infrastructures et d'un cadre de gouvernance ne permettant pas une transformation numérique intégrée.
Les principaux défis identifiés sont :

- Faible pénétration du haut débit (32 % (2025))
- Dépendance technologique extérieure.
- Fragmentation des systèmes d'information publics.
- Insuffisance d'infrastructures souveraines.
- Cybercriminalité croissante.

La présente politique vise à corriger ces déséquilibres par un cadre stratégique cohérent, fondé sur la Gestion Axée sur les Résultats.

1.2 Mission du secteur de l'Économie Numérique :

Assurer le développement, la régulation et la sécurisation de l'écosystème numérique national afin de soutenir la modernisation de l'État, la compétitivité économique et l'inclusion sociale.

Objectif Global du Secteur

L'Objectif Global de la Politique Sectorielle de l'Économie Numérique est de faire du numérique un levier structurant de transformation économique, de modernisation de l'État et de création d'emplois durables, contribuant significativement à la croissance du PIB et à l'amélioration de la qualité des services publics.

Les objectifs stratégiques (OS1 à OS4) constituent les objectifs spécifiques de la Politique au sens de la GAR (niveau Effets), permettant d'opérationnaliser l'objectif global à travers des programmes cohérents et budgétisés.

1.3 Finalité et portée

La présente Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026–2030 constitue le cadre stratégique de référence du secteur pour la période considérée.
Conformément au Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles et aux principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), elle :
fixe les orientations stratégiques et priorités nationales du secteur ;
définit l'objectif global et les objectifs stratégiques à l'horizon 2030 ;
structure l'action publique autour d'objectifs stratégiques cohérents et mesurables;
établit le cadre budgétaire de référence à travers le CDMT sectoriel ;
encadre les mécanismes de gouvernance, de coordination et de redevabilité.

La Politique Sectorielle constitue le référentiel supérieur d'orientation, de programmation et d'évaluation de l'action publique numérique.
Les instruments opérationnels (plans d'actions, schémas directeurs techniques, feuilles de route, portefeuilles de projets et programmations annuelles) sont élaborés et exécutés en cohérence avec les orientations et les enveloppes budgétaires définies par la présente Politique.

La présente Politique Sectorielle constitue le cadre stratégique national de référence et le document-cadre opposable de planification du secteur de l'Économie Numérique pour la période 2026–2030.

Toute initiative publique dans le domaine numérique devra s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par la présente Politique, conformément aux règles nationales de planification et de programmation budgétaire.
m, quis nostrud exerci tation ullamcorper suscipit lobortis nisl ut aliquip ex ea commodo consequat.

1.4 Méthodologie d'élaboration participative

L'élaboration de la Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026–2030 s'est inscrite dans une démarche conforme au Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles , fondée sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et l'approche programme, en cohérence avec la réforme des finances publiques et le cadre budgétaire à moyen terme.

La présente Politique Sectorielle a été élaborée conformément au Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles, sur la base d'un diagnostic stratégique, d'analyses institutionnelles et de consultations multisectorielles ayant permis d'identifier les priorités nationales et les arbitrages structurants du secteur numérique.

La présente Politique Sectorielle repose ainsi sur une démarche structurée, participative et orientée vers les résultats, garantissant sa conformité aux standards nationaux de planification publique et son alignement avec les cadres stratégiques de développement.

1.4.1 Bilan stratégique du Plan National du Numérique 2019–2025

La période 2019–2025 a constitué une phase de rattrapage stratégique pour la République Démocratique du Congo en matière de transformation numérique. Le Plan National du Numérique « Horizon 2025 » a permis d'engager 69 projets structurants autour de quatre piliers majeurs.

À fin 2024, le taux global d'exécution des projets atteignait 58 %, avec 17 projets clôturés et 23 opérationnels. Parmi les réalisations majeures figurent :

- L'atterrissage du câble sous-marin 2Africa, augmentant significativement la bande passante nationale ;
- La mise en service de centres de données Tier III ;
- Le déploiement progressif de la fibre optique nationale ;
- La digitalisation progressive de services publics prioritaires (eVisa, diplômes numériques, digitale).

Cependant, des défis persistants ont été identifiés :

- Insuffisance de financement structurel ;
- Fragmentation des systèmes d'information publics ;
- Faible couverture en zones rurales ;
- Retard dans l'opérationnalisation complète de certaines institutions prévues par le Code du Numérique.

La présente Politique Sectorielle ne constitue pas un plan de projets.
Elle définit le cadre stratégique, budgétaire et institutionnel du secteur de l'Économie Numérique pour la période 2026–2030. Les plans opérationnels, schémas directeurs techniques et portefeuilles projets (dont les éventuels plans nationaux du numérique) constituent des instruments d'exécution distincts, élaborés en cohérence avec la présente Politique.

1.5 Alignements avec le PNSD 2024-2028 et les instruments nationaux

La présente politique est alignée sur le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2024-2028, La vision nationale de transformation numérique (DRC DIGITAL NATION horizon 2030) en particulier sur ses domaines de concentration et son dispositif d'opérationnalisation (PAP, PTA, contrats de performance).

La présente Politique Sectorielle s'inscrit dans l'architecture nationale de planification, conformément au principe d'alignement stratégique. Elle constitue la déclinaison sectorielle des orientations nationales définies dans le cadre de développement à moyen terme et contribue directement aux priorités nationales en matière de gouvernance, diversification économique, capital humain et mobilisation des recettes publiques.

Elle constitue le cadre stratégique de référence pour l'élaboration des instruments de programmation budgétaire sectoriels, conformément aux règles nationales de planification.

1.5.1 Tableau d'alignement : politique sectorielle vs domaines de concentration du PNSD

Domaines de concentration du PNSD	Contribution stratégique du Numérique	Piliers concernés	Indicateurs d'impact liés au PNSD
Gouvernance & réforme de l'État	Digitalisation des services publics, interopérabilité, transparence, traçabilité, réduction des délais administratifs.	Pilier 4	% démarches administratives prioritaires digitalisées de bout en bout (baseline 2025 : 8% ; cible 2030 : ≥80%)
Diversification économique & transformation productive	Développement startups, fintech, e-commerce, plateformes sectorielles, formalisation PME.	Pilier 2	Contribution PIB numérique ; Volume transactions ; PME digitalisées
Infrastructures & aménagement du territoire	Backbone national, IXP régionaux, datacenters souverains, connectivité provinces.	Pilier 1	Km fibre ; Coût du Go ; Uptime ; Provinces interconnectées
Capital humain & développement social	numérique, académies du code, centres d'excellence cyber & IA.	Pilier 3	Talents certifiés ; % femmes formées ; Taux insertion
Développement équilibré des provinces & inclusion territoriale	Services numériques provinciaux, adressage national, digitalisation ETD.	Piliers 1, 2, 4	% provinces couvertes ; Réduction fracture numérique
Mobilisation des recettes & réforme des finances publiques	Digitalisation paiements publics, interconnexion régies, e-facturation, RegTech.	Piliers 2 & 4	% recettes digitalisées ; Réduction fraude ; Recouvrement
Intégration régionale & attractivité	ZES numériques, cloud souverain, conformité internationale.	Piliers 1, 2, 4	Amélioration EGDI ; Score GCI ; Investissements mobilisés
4.5	Doctrine de souveraineté numérique et maîtrise des actifs stratégiques	À préciser	doctrine adoptée (oui/non), % administrations conformes, # audits/an, % données stratégiques hébergées localement.

1.5.2 Alignement avec le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2024-2028

La présente politique sectorielle 2026-2030 constitue le cadre sectoriel de référence permettant de poursuivre et d'amplifier, sur l'horizon 2026-2030, les engagements du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2024-2028 relatifs à la numérisation de la société et à la modernisation de l'action publique. Le tableau ci-après présente les principales correspondances.

Engagements / actions du PAG 2024-2028	Prise en compte dans la Politique sectorielle 2026-2030
Mettre en action les projets restants du Plan National du Numérique « Horizon 2025 » (PAG, Axe 3.2.1).	Reprise dans le pilier Infrastructures & Connectivité, avec une logique de finalisation/extension et de pérennisation (maintenance, énergie, résilience).
Déployer la 1ère phase du schéma directeur eDRC couvrant 50 000 km de fibre optique (PAG, Axe 3.2.1).	Alignement stratégique avec l'objectif national d'extension de la connectivité territoriale. (priorisation par corridors, pôles et zones de service).
Mettre en place et activer le Fonds de Développement du Service Universel (FDSU) (PAG, Axe 3.2.1).	Prise en compte comme levier de financement de la couverture des zones non rentables et de l'inclusion numérique (écoles, centres de services publics).
Établir une Identifiant numérique et rendre opérationnel le projet du « Guichet Numérique » (PAG, Axe 3.2.1).	Alignement direct : guichet national « démarche zéro » adossé à une Identifiant numérique et à une PKI (authentification, signature, certificats).
Assurer le fonctionnement complet de l'Intranet gouvernemental (PAG, Axe 3.2.1).	Intégré comme infrastructure d'État critique à renforcer (connectivité, sécurité, interopérabilité) pour la dématérialisation et l'échange sécurisé des données.
Implanter une Académie des Mathématiques, des Sciences Informatiques et de l'Intelligence Artificielle à Kinshasa (PAG, Axe 3.2.1).	Pris en compte dans le pilier Capital humain : montée en compétences, filières d'excellence, insertion et partenariats (universités/privé).
Établir un centre de traitement des déchets provenant des équipements électriques et électroniques (PAG, Axe 3.2.1).	Intégré comme composante « numérique durable » à développer via PPP/entrepreneuriat (recyclage e-déchets, conformité, emplois verts).
Assurer l'harmonisation des lois sectorielles et l'adoption des mesures d'application (PAG, Axe 3.2.1).	Consolidé dans le pilier Gouvernance : cadre normatif, textes d'application, standards d'interopérabilité, conformité et régulation.
Rendre totalement opérationnel le système intégré de gestion des marchés	Intégré comme exigences d'interopérabilité et de dématérialisation des processus de l'État (marchés publics, budget-programme, suivi-évaluation).

publics (SIGMAP) et mettre en place le dispositif PPBSE (PAG, Objectif 1.1.1.1).	
renforcer les mécanismes numériques de traçabilité et de régulation des flux sectoriels de télécommunications afin d'établir la base taxable et renforcer le contrôle a posteriori (PAG, Modalités/Financement).	Intégré comme cas d'usage prioritaire « fiscalité/RegTech » : traçabilité des transactions, analytics, conformité, lutte contre fraude.

1.5.3 Alignement aux cadres régionaux et internationaux

La présente Politique Sectorielle est élaborée en stricte cohérence avec les engagements régionaux et internationaux souscrits par la République Démocratique du Congo, notamment dans le cadre de l'initiative Smart Africa, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, ainsi que de la Stratégie continentale de l'Union Africaine relative à l'Intelligence Artificielle. (Smart Africa Manifesto, Déclaration africaine IA 2025, OCDE IA 2019/2024) + mini-matrice « cadre → engagements → actions → indicateurs/reporting ».

À ce titre, elle intègre des programmes structurants visant le développement des infrastructures de connectivité, l'hébergement souverain des données, l'interopérabilité des services publics, le renforcement des compétences numériques et la consolidation de la confiance numérique. Elle comprend également un programme dédié à l'Intelligence Artificielle, articulé autour du développement des capacités fondamentales, de la mise en place d'un cadre de gouvernance et de régulation adapté, du renforcement des compétences, de la promotion de l'inclusion, de l'encadrement éthique et sécuritaire, ainsi que du développement de partenariats public-privé et de mécanismes de coordination nationale.

La Politique Sectorielle s'aligne par ailleurs sur les principes internationaux de gouvernance de l'Intelligence Artificielle, notamment la transparence, la robustesse et la sécurité des systèmes, la responsabilité, l'équité et l'inclusion. Elle prend également en compte les principaux cadres internationaux d'évaluation et de mesure du développement numérique, tels que l'E-Government Development Index (EGDI), le Global Cybersecurity Index (GCI) et le Network Readiness Index (NRI), utilisés comme références en matière de progrès, de comparabilité internationale et de redevabilité.

Cet alignement stratégique sera opérationnalisé à travers l'élaboration de livrables spécifiques, notamment des référentiels nationaux, des guides de conformité, des mécanismes structurés de reporting, ainsi que des feuilles de route normatives sectorielles. Il se traduira également par l'identification et la mobilisation d'opportunités de cofinancement auprès des initiatives régionales, en particulier Smart Africa et l'Union Africaine, ainsi qu'auprès des partenaires techniques et financiers.

Enfin, la mise en œuvre de cet alignement reposera sur :
(i) l'adoption et l'application de référentiels et standards nationaux en matière d'interopérabilité, d'architecture d'entreprise de l'État, de cybersécurité, de gouvernance des données et d'Intelligence Artificielle ;
(ii) la mise en place de mécanismes de conformité, d'audit et d'évaluations périodiques ;
(iii) une cartographie explicite des objectifs stratégiques et des indicateurs sectoriels en correspondance avec les référentiels internationaux retenus, afin de faciliter le reporting, les comparaisons internationales et la mobilisation de partenariats stratégiques.

Continuité stratégique 2028–2030

La présente Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026–2030 s'inscrit en cohérence directe avec le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2024–2028, dont elle constitue le prolongement opérationnel sectoriel.

La période 2026–2028 correspond à la phase d'exécution et d'accélération des engagements prioritaires du PAG en matière de connectivité nationale (backbone fibre optique), digitalisation des services publics (Guichet numérique, DRC Pass), mobilisation des recettes publiques par interopérabilité des régies financières, et développement des compétences numériques.

La période 2028–2030 constitue une phase de consolidation, de généralisation et de montée en échelle des réformes engagées, visant :

- La couverture intégrale des 26 provinces en connectivité haut débit ;
- La digitalisation majoritaire (≥ 80 %) des démarches administratives prioritaires ;
- L'atteinte d'une contribution du numérique d'au moins 8 % au PIB ;
- La consolidation du système national de cybersécurité et de confiance numérique
- L'ancrage d'un écosystème d'innovation structuré et durable.

Ainsi, la séquence 2026–2028 répond aux engagements gouvernementaux en cours, tandis que la séquence 2028–2030 assure la stabilisation, la soutenabilité budgétaire et l'impact macroéconomique durable des investissements numériques.
La séquence 2028–2030 fera l'objet d'un ajustement programmatique lors de l'élaboration du cadre national de planification post-2028 (nouveau cycle PNSD), afin d'actualiser les priorités, les hypothèses macro-budgétaires et les enveloppes sectorielles.

À cet effet, un mécanisme d'actualisation est institué dès 2028 :

une revue à mi-parcours de la Politique et du portefeuille de programmes, sur la base du rapport annuel de performance et des indicateurs GAR ;

La séquence 2028–2030 fera l'objet d'une revue stratégique d'actualisation, visant à assurer la cohérence avec le nouveau cycle national de planification et l'évolution des hypothèses macroéconomiques. Cette actualisation portera sur l'ajustement des cibles et des priorités stratégiques, sans remettre en cause les orientations fondamentales de la présente Politique.

Lors de l'élaboration du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2029–2033, le mécanisme d'actualisation prévu permettra d'intégrer pleinement la séquence 2029–2030 dans le nouveau cadre national de planification. À cet effet, les objectifs stratégiques et leurs cibles quantitatives feront l'objet d'un recalibrage en cohérence avec les orientations macroéconomiques actualisées.

Les projets structurants seront, le cas échéant, re-phasés selon leur niveau de maturité et leur impact prioritaire, tandis que les engagements financiers — qu'ils proviennent du budget de l'État, des Partenariats Public-Privé (PPP) ou des Partenaires

Techniques et Financiers (PTF) — seront consolidés sur la base d'une revue rigoureuse de performance, de faisabilité technique, institutionnelle et financière.
Par ailleurs, la présente Politique Sectorielle s'inscrit dans un cadre de référence régional et international structurant. Les référentiels mobilisés incluent notamment : (i) les priorités stratégiques et mécanismes de cofinancement de l'initiative Smart Africa ; (ii) l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ; (iii) la Stratégie continentale de l'Union Africaine sur l'Intelligence Artificielle ; ainsi que (iv) les principes internationaux de gouvernance de l'IA, fondés sur la transparence, la robustesse et la sécurité, la responsabilité, l'équité et l'inclusion.

La mise en œuvre de ces engagements fera l'objet d'un dispositif structuré de suivi et de reporting annuel. Les indicateurs relatifs à ces référentiels seront intégrés dans le rapport sectoriel de performance, lequel constituera un instrument central de redevabilité, d'alignement stratégique et de mobilisation des partenariats techniques et financiers.

1.6 Vision « DRC Digital Nation 2030 »

La Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026–2030 s'inscrit pleinement dans la vision « DRC Digital Nation 2030 », qui ambitionne de transformer la République Démocratique du Congo en une Nation Digitale souveraine et un Hub technologique au cœur de l'Afrique à l'horizon 2030.
Cette vision repose sur un changement de paradigme : le numérique n'est plus considéré comme un simple secteur transversal, mais comme un levier structurant de souveraineté nationale, d'intégration régionale, de croissance économique durable et de modernisation profonde de l'État.

Elle vise à :

- Positionner la RDC comme pôle d'innovation et d'investissement technologique en Afrique centrale ;
- Structurer une économie numérique mature, résiliente et compétitive ;
- Construire un cyberespace national sécurisé et souverain ;
- Mettre en place un nouveau contrat social numérique fondé sur la transparence, la redevabilité et l'efficacité des services publics

•
À travers cette politique, le secteur numérique devient un instrument de transformation systémique, contribuant à l'indépendance technologique, à la valorisation des ressources stratégiques nationales et au rayonnement international de la RDC.
Articulation avec la Vision 2050.

La Politique Sectorielle 2026–2030 s'inscrit dans la trajectoire de long terme de la Vision 2050, en soutenant prioritairement la diversification économique hors secteur extractif par le développement des marchés numériques (fintech, e-commerce, services IT, plateformes sectorielles) et l'industrialisation de l'innovation, la modernisation de l'État par la digitalisation de bout en bout des services publics et l'interopérabilité, et le renforcement du capital humain par la montée en compétences numériques et la création d'emplois qualifiés.

À ce titre, la période 2026–2030 constitue une séquence d'industrialisation des fondations (infrastructures, confiance, compétences) visant à augmenter la productivité globale, renforcer l'attractivité des investissements et accélérer la transformation structurelle portée par la Vision 2050.

En cohérence avec les scénarios nationaux à l'horizon 2050, la Politique 2026–2030 privilégie une trajectoire de transformation structurelle fondée sur la diversification hors secteur extractif : montée en productivité grâce au numérique, formalisation de l'économie, développement des services et contenus numériques exportables, et modernisation de l'action publique.

Elle consolide les fondations indispensables à une économie numérique de long terme (infrastructures, énergie de résilience, données, identité et confiance, compétences), tout en préparant l'industrialisation progressive des usages (plateformes sectorielles, e-commerce/fintech, services publics de bout en bout).

Cette articulation Vision 2050 se traduit par une logique de portefeuille :

1. projets « fondations » et souveraineté (connectivité, datacenters/Cloud, PKI, cybersécurité),
2. projets « productivité et recettes » (digitalisation des régies, paiements publics, traçabilité et e-licensing),
3. et des projets « capital humain et innovation » (formation, incubation, inclusion), avec des jalons 2026–2028 (mise en place) puis 2028–2030 (montée en échelle)

1.7 Articulation stratégique et budgétaire sectorielle

1.7.1 Délimitation des responsabilités sectorielles et mécanisme de coordination

La mise en œuvre de la présente Politique Sectorielle repose sur une répartition claire des responsabilités afin d'éviter les chevauchements, renforcer la redevabilité et sécuriser l'exécution budgétaire.

a) **Ministère de l'Économie Numérique (Min EN)** : assure la planification stratégique, la coordination interministérielle, la transformation numérique de l'État (services publics numériques, interopérabilité), la confiance numérique (cybersécurité, identité, certification, protection des données, IA), l'innovation, le capital humain et le suivi-évaluation sectoriel.
b) **Ministère des Postes et Télécommunications (MinPT) :** assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle des infrastructures télécoms nationales relevant de son périmètre (réseaux, extension de connectivité, obligations sectorielles), conformément aux textes en vigueur.
c) **ARPTC :** exerce les fonctions de régulation (qualité de service, obligations, licences, ressources rares) et pilote les mécanismes sectoriels rattachés au cadre télécom, selon ses attributions.
d) **Mécanisme de coordination :** un cadre interministériel permanent (Comité d'Orientation élargi / Comité Technique Sectoriel) assure l'arbitrage, l'alignement des calendriers et la prévention des doubles financements dans les CDMT respectifs.

Pour sécuriser cette délimitation, un protocole de coordination Min EN–MinPT–ARPTC est formalisé (RACI sectorielle, calendrier conjoint de planification et de reporting, et procédure de résolution des divergences). Les financements télécoms relevant des mécanismes du secteur (dont le FDSU, le cas échéant) sont articulés avec le CDMT sectoriel afin d'éviter toute double comptabilisation et d'assurer la cohérence des priorités de couverture territoriale, de qualité de service et de résilience.

Les projets transversaux (backbone, points d'échange, datacenters, connectivité des services publics) font l'objet de fiches-projets uniques et d'une maîtrise d'ouvrage clairement désignée.

Elle définit les orientations, les objectifs stratégiques, les priorités d'intervention, le cadre budgétaire et les mécanismes de gouvernance du secteur numérique, en cohérence avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et la réforme des finances publiques.
Elle ne constitue pas un plan national du numérique ni un portefeuille de projets techniques.
Les plans opérationnels, feuilles de route techniques, schémas directeurs et portefeuilles projets relèvent d'instruments distincts d'exécution, élaborés séparément et mis en œuvre dans le respect des orientations stratégiques et du cadre budgétaire fixés par la présente Politique.
La Politique Sectorielle constitue ainsi le référentiel supérieur d'orientation, de programmation et de redevabilité du secteur de l'Économie Numérique pour la période 2026–2030.



1.8 Définitions et périmètre

Aux fins du présent document, l'économie numérique désigne l'ensemble des activités, infrastructures, services, usages et cadres de gouvernance qui permettent de créer, d'échanger et d'utiliser des biens et services numériques, tant dans le secteur public que privé. Elle couvre notamment : infrastructures et données, services publics numériques, innovation et entrepreneuriat, compétences, et confiance numérique (cybersécurité, identité, certification, protection des données, IA).

La Politique Sectorielle fixe les orientations stratégiques, les effets attendus et les priorités nationales du secteur. Les instruments d'exécution (CDMT, PAP, plans opérationnels, schémas directeurs techniques, portefeuilles projets) assurent la déclinaison opérationnelle de ces orientations sans s'y substituer.
La présente Politique ne constitue ni un plan d'investissement détaillé ni un portefeuille de projets techniques.

CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DU SECTEUR

2.1 État des lieux synthétique

2.1.1 Infrastructures et connectivité

La connectivité en République Démocratique du Congo demeure marquée par une couverture inégale et des coûts élevés. En 2025 :

- La pénétration Internet est estimée à environ 32% ;
- La couverture mobile dépasse 60 %, mais le haut débit fixe reste marginal (<5 %)
- Le coût moyen du gigaoctet demeure élevé comparativement à la sous-région ;
- La redondance internationale et interprovinciale est limitée ;
- L'interconnexion entre provinces reste incomplète.

La RDC dispose d'infrastructures d'hébergement nationales limitées, avec une faible présence de datacenters certifiés Tier III/IV et une dépendance significative au transit et au cloud étrangers, ce qui affecte la latence, la souveraineté des données et la résilience des services publics.

Les investissements numériques publics sur la période 2020–2025 ont représenté 0.8 % du budget national annuel, avec une forte fragmentation interinstitutionnelle.

2.1.2 Services publics numériques

Les services publics numériques demeurent fragmentés, hétérogènes et faiblement interopérables

- Absence d'un guichet numérique pleinement opérationnel
- Faible intégration des paiements digitaux publics ;
- Systèmes d'information développés en silos ;
- Interopérabilité institutionnelle limitée ;
- Digitalisation incomplète des finances publiques.
- Manque de plateforme unifiée

La majorité des démarches administratives ne sont pas disponibles de bout en bout en ligne. La réingénierie des processus administratifs reste à consolider afin de garantir une véritable "démarche zéro".

2.1.3 Économie numérique et marchés digitaux

L'écosystème entrepreneurial numérique est dynamique mais insuffisamment structuré :

- Contribution du numérique au PIB estimée 4,5 % (estimation consolidée 2024–2025);
- Faible industrialisation des startups ;
- Accès limité au financement ;
- Faible digitalisation des PME traditionnelles ;
- Sous-exploitation des opportunités e-commerce, fintech et IA.
- l'absence d'écosystème structuré d'innovation limite la compétitivité nationale

Les paiements numériques progressent, mais l'interopérabilité complète du système financier digital n'est pas encore pleinement réalisée.

2.1.4 Capital humain et compétences

Le déficit de compétences numériques constitue un frein majeur :

- Offre de formation insuffisante et inadéquation formation-emploi ;
- Faible nombre de certifications techniques reconnues ;
- Fuite des talents vers l'étranger ;
- Manque d'expertise en cybersécurité, data science et IA au sein de l'administration.

Les capacités internes du Ministère nécessitent un renforcement structurel (Direction des Études et Planification, PMO sectoriel, normalisation technique).

2.1.5 Confiance numérique et cybersécurité

Les risques cyber sont croissants :

- Absence d'un dispositif CERT pleinement opérationnel 24/7 ;
- Insuffisance des audits de sécurité ;
- Adoption limitée de la signature électronique et de la PKI ;
- Gouvernance des données encore embryonnaire ;
- Cadre IA à structurer.

.

La vulnérabilité numérique constitue un risque systémique pour l'État et les infrastructures critiques.

2.2 Contribution du numérique au PIB

En République Démocratique du Congo, la contribution directe du secteur numérique au Produit Intérieur Brut (PIB) est estimée à 4,5 % (estimation consolidée 2024--2025), principalement portée par :

Cette estimation constitue une valeur de référence provisoire, consolidée à partir des données disponibles (télécoms, services numériques et segments associés) et devra être stabilisée par un protocole statistique harmonisé (INS/BCC) dès la première année de mise en œuvre.

Les cibles 2030 relatives à la contribution du numérique au PIB seront documentées et rapprochées des hypothèses macroéconomiques du cadre national de planification, afin d'éviter tout désalignement et de garantir la cohérence avec la trajectoire de développement.

- Les services IT et intégration,
- Les plateformes numériques émergentes.

Cependant :

- La contribution indirecte (effets sur productivité, fiscalité, formalisation, commerce) reste sous-estimée ;
- La valeur ajoutée locale dans la chaîne numérique est faible (forte dépendance aux technologies importées).

À titre comparatif, dans les économies africaines à transformation numérique avancée, la part du numérique dans le PIB atteint 8 à 12 % lorsque l'écosystème inclut les fintech, plateformes e-commerce, innovation et export de services numériques.

Cela démontre un potentiel de croissance significatif pour la RDC à horizon 2030 si les investissements structurants sont réalisés.

2.2 bis – Trajectoire macroéconomique et impact structurel du numérique (2026–2030)

La transformation numérique constitue un levier transversal de croissance, d'augmentation de la productivité et d'élargissement de l'assiette fiscale. À ce titre, la présente Politique Sectorielle intègre une trajectoire macroéconomique explicite, alignée sur les hypothèses du cadre national de planification.

1. Contribution à la croissance du PIB

La part actuelle du numérique dans le PIB est estimée à 4,5 % (2025).
L'objectif stratégique est d'accroître significativement la contribution du numérique à la richesse nationale, en cohérence avec les hypothèses macroéconomiques du cadre national de planification.

Cette progression repose sur trois moteurs principaux :

- **Effet direct sectoriel :** croissance des télécommunications, services IT, fintech, plateformes numériques.
- **Effet indirect productivité :** digitalisation des chaînes de valeur (mines, agriculture, commerce, finances publiques).
- **Effet d'entraînement fiscal et formel :** amélioration de la traçabilité, réduction de la fraude, élargissement de l'assiette.

2. Mobilisation des recettes publiques

La digitalisation des régies financières, l'interopérabilité des paiements publics, les dispositifs RegTech et la traçabilité sectorielle (notamment minière et télécom) doivent permettre :

- une augmentation progressive du taux de recouvrement ;
- une réduction significative des pertes liées à la fraude ;
- une amélioration de la transparence budgétaire.

le numérique constitue un levier transversal de productivité, de formalisation économique et d'élargissement de l'assiette fiscale. Son impact macroéconomique dépendra de la cohérence des investissements structurants et de la soutenabilité budgétaire.

3. Création d'emplois et structuration d'un écosystème exportable

L'objectif stratégique est d'accroître significativement la contribution du numérique à la richesse les infrastructures et services numériques ;

- les start-ups et PME technologiques ;
- les centres d'excellence cyber et IA ;
- les ZES numériques et services IT externalisés.

L'ambition est de positionner progressivement la RDC comme hub technologique d'Afrique centrale, capable d'exporter des services numériques (BPO, développement logiciel, fintech régionale, cloud régional).

4. Productivité et transformation structurelle

Le numérique agit comme multiplicateur de productivité :

- réduction des délais administratifs ;
- baisse des coûts transactionnels ;
- amélioration de la compétitivité des PME ;
- meilleure allocation des ressources publiques.

La période 2026–2030 constitue ainsi une phase d'industrialisation des fondations numériques (infrastructures, confiance, interopérabilité), indispensable à la transformation structurelle de l'économie hors secteur extractif.

5. Soutenabilité et effet de levier

Les investissements numériques présentent un effet multiplicateur significatif sur la productivité et la mobilisation des recettes publique en impact économique indirect (productivité, fiscalité, innovation), conformément aux estimations internationales observées dans les économies émergentes.

La Politique privilégie ainsi :

- les investissements à fort impact multiplicateur ;
- les projets générateurs de recettes ;
- les infrastructures critiques à effet structurant.

2.3 Dépenses publiques numériques (2020–2025)

Entre 2020 et 2025, les dépenses publiques numériques en RDC ont été caractérisées par :

A. Fragmentation budgétaire

Les investissements numériques ont été :

- Dispersés entre plusieurs ministères,
- Non consolidés dans un programme unique,
- Rarement suivis via un cadre de performance sectoriel intégré.

B. Nature des dépenses observées

- Infrastructures télécoms publiques
- Projets e-gouvernement ponctuels
- Modernisation partielle des régies financières
- Initiatives d'Identifiant numérique
- Projets pilotes de cybersécurité

C. Faiblesses identifiées

- Absence d'un CDMT sectoriel numérique consolidé avant 2026
- Sous-investissement en maintenance et cybersécurité
- Faible traçabilité des OPEX numériques
- Dépendance aux financements extérieurs

D. Estimation macro

Les dépenses publiques numériques représentent environ 0,8 % du budget national annuel (estimation 2025).

2.4 Analyse institutionnelle et gouvernance actuelle

La gouvernance numérique actuelle demeure fragmentée entre plusieurs ministères et agences. L'absence d'un mécanisme centralisé de pilotage technique et budgétaire limite la cohérence des investissements.

Les capacités humaines spécialisées (cybersécurité, data, architecture d'entreprise) restent insuffisantes au sein de l'administration. Les agences stratégiques (Guichet Numérique, ANCS/CERT, Certification électronique) nécessitent une opérationnalisation renforcée.

2.5 Positionnement international et compétitivité numérique

L'évaluation du positionnement international de la République Démocratique du Congo à travers les principaux indices mondiaux de développement numérique met en évidence un potentiel important, mais également un retard structurel nécessitant une action stratégique et coordonnée.

2.5.1 Indice de Développement de l'Administration Électronique (EGDI – Nations Unies)

L'E-Government Development Index (EGDI), publié par les Nations Unies, évalue le niveau de développement des services publics numériques selon trois composantes :

- La disponibilité des services en ligne,
- L'infrastructure télécom,
- Le capital humain.

La RDC est actuellement classée dans la catégorie des pays à faible niveau de développement de l'administration électronique, avec un score estimatif d'environ 0,29, inférieur à la moyenne africaine.

La présente Politique inscrit l'amélioration des indicateurs internationaux de développement numérique comme objectif transversal, en cohérence avec les ambitions nationales de modernisation de l'État et de compétitivité économique. Les indices internationaux constituent des instruments de référence et de redevabilité, sans constituer une finalité en soi.

Cette situation en RDC s'explique principalement par :

- Un niveau encore limité de digitalisation des démarches administratives ;
- Une interopérabilité insuffisante des systèmes publics ;
- Une couverture numérique inégale du territoire national.

La présente Politique vise une amélioration progressive de ce positionnement, avec pour objectif d'atteindre un score d'au moins 0,45 à l'horizon 2030, permettant à la RDC d'intégrer la catégorie des pays à développement intermédiaire en matière d'administration électronique.

2.5.2 Indice Mondial de Cybersécurité (GCI – UIT)

Le Global Cybersecurity Index (GCI), élaboré par l'Union Internationale des Télécommunications, mesure la maturité nationale en matière de cybersécurité selon cinq dimensions :

- Cadre juridique,
- Mesures techniques,
- Organisation institutionnelle,

La présente Politique prévoit :

- Le renforcement du cadre légal en matière de cybersécurité ;
- la consolidation des capacités techniques nationales ;
- l'opérationnalisation complète des structures nationales compétentes ;
- le développement d'une culture nationale de cybersécurité.

L'objectif est d'atteindre un niveau « advancing » à l'horizon 2030.
La RDC se fixe pour objectif une amélioration progressive de ses indicateurs internationaux de développement numérique, en cohérence avec les standards continentaux et les ambitions nationales de transformation structurelle.

2.5.3 Network Readiness Index (NRI)

Le Network Readiness Index (NRI) évalue la capacité d'un pays à exploiter pleinement les technologies numériques, en mesurant la préparation technologique, les compétences humaines, la gouvernance et l'impact économique.

La RDC figure actuellement dans le dernier quartile mondial, principalement en raison :

- d'un déficit d'infrastructures numériques structurantes ;
- d'une faible pénétration de l'internet haut débit ;
- d'une digitalisation encore limitée du tissu productif.

Les investissements structurants prévus dans le backbone national, le cloud souverain, l'Identifiant numérique et la accompagnement des ministères métiers via les plateformes transversales (DPI) stratégiques doivent permettre une amélioration significative du classement, avec un objectif d'augmentation d'au moins 30 positions à l'horizon 2030.

2.5.4 Implications stratégiques

L'amélioration du positionnement international de la RDC dans ces indices constitue un levier stratégique majeur pour :

- renforcer la compétitivité nationale ;
- améliorer l'attractivité des investissements ;
- favoriser l'intégration régionale et continentale ;
- consolider la souveraineté numérique.

La présente Politique sectorielle inscrit explicitement l'amélioration des indicateurs internationaux comme un objectif transversal, en cohérence avec :

- le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ;
- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ;
- les engagements régionaux en matière d'intégration numérique.

L'alignement sur les standards internationaux ne constitue pas une finalité en soi, mais un instrument de transformation structurelle visant à renforcer la performance de l'État, la modernisation de l'administration et la croissance économique durable.

2.6 Problèmes clés et défis structurels

I. Déficit d'infrastructures backbone, faible résilience et hébergement souverain
II. Coût élevé et qualité variable de la connectivité notamment hors centres urbains;
III. Fragmentation des systèmes d'information publics et absence de standards d'interopérabilité généralisés ;
IV. Absence d'interopérabilité généralisée ;
V. Faible contribution du numérique au PIB ;
VI. Sous-financement structurel du secteur ;
VII. Déficit de compétences spécialisées ;
VIII. Vulnérabilité cyber accrue ;
IX. Faible exploitation des données publiques ;
X. Industrialisation limitée de l'innovation.
XI. Faible disponibilité de services numériques de bout en bout (démarche zéro), notamment au niveau territorial.

2.7 Opportunités stratégiques

- Croissance de la demande digitale (paiements, e-commerce, services publics);
- Effet de levier sur mobilisation fiscale ;
- Potentiel de création d'emplois qualifiés ;
- Attractivité des PPP ;
- Valorisation de la diaspora ;
- Intégration régionale numérique.

2.8 Analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces)

Forces	**Faiblesses**
Jeunesse et dynamisme entrepreneurial ; priorité politique ; marchés sectoriels (finances).	Fragmentation des solutions ; coûts connectivité ; capacités limitées ; gouvernance des données incomplète.
Opportunités	**Menaces**
PPP et investissements ; cloud/datacenters ; fintech, e-commerce ; IA appliquée ; intégration régionale.	Cybercriminalité ; dépendance technologique ; fuite des talents ; instabilité de financement.

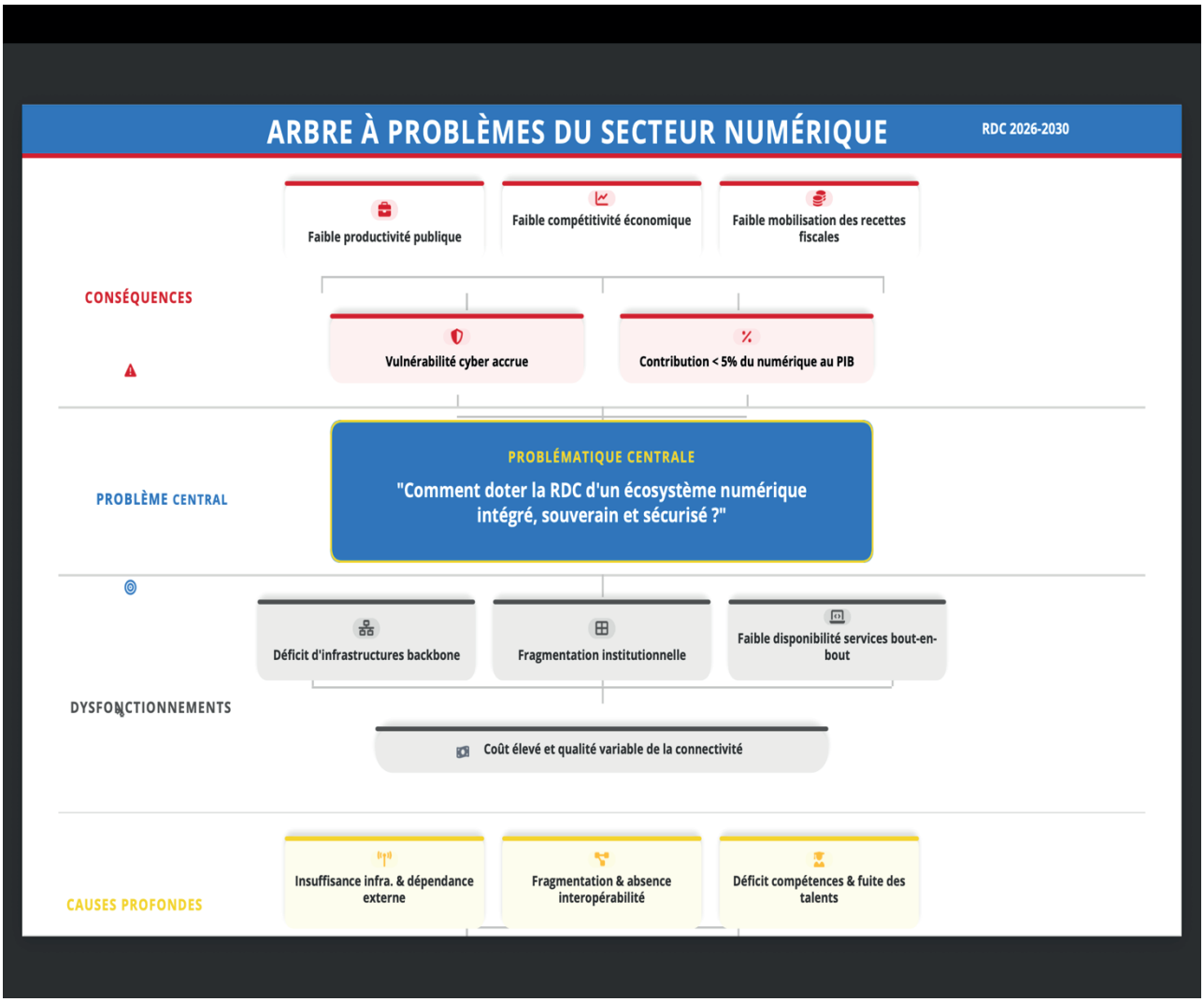
2.9 Problématique centrale

Comment doter la RDC d'un écosystème numérique intégré, souverain et sécurisé, capable de soutenir la modernisation de l'État, la diversification économique et le développement du capital humain, tout en réduisant la fracture numérique territoriale

2.10 Analyse causale (arbre des causes)

L'analyse causale présentée ci-dessus peut être visualisée sous forme d'arbre à problèmes, qui met en évidence les relations hiérarchiques entre les causes profondes, les problèmes structurels et leurs conséquences sur le secteur du numérique en RDC.
Cause structurelle 1 : Insuffisance d'infrastructures et dépendance externe
Cause structurelle 2 : Fragmentation institutionnelle et absence d'interopérabilité
Cause structurelle 3 : Déficit de compétences et fuite des talents
Cause structurelle 4 : Financement dispersé et non consolidé

2.10.1 Arbre à problèmes : Visualisation des relations causales



Conséquences :

- Faible productivité publique
- Faible compétitivité économique
- Faible mobilisation des recettes
- Vulnérabilité cyber accrue

Légende de lecture :

L'analyse causale met en évidence quatre facteurs structurants : insuffisance infrastructurelle, fragmentation institutionnelle, déficit de compétences et dispersion des financements. Ces facteurs expliquent la faible productivité numérique nationale.

2.11 Indice National de Maturité Numérique (INMN)

Afin de disposer d'un instrument synthétique de pilotage stratégique de la transformation numérique, la présente Politique institue un Indice National de Maturité Numérique (INMN).

L'INMN est un indicateur composite mesurant le niveau global de développement numérique du pays selon quatre dimensions :

infrastructures numériques,

services publics numériques,

économie numérique,

confiance et cybersécurité.

L'indice est noté sur 100 points.
Sur la base des données consolidées disponibles au 31 décembre 2025, l'INMN est estimé à 38/100. Cette estimation sera confirmée par un protocole méthodologique validé par le comité technique national et soumis à audit externe indépendant. La présente Politique vise une progression graduelle vers un score d'au moins 65/100 à l'horizon 2030.

La méthodologie de l'INMN fait l'objet d'une validation par un comité technique (INS, ARPTC, BCC, Min EN et parties prenantes) et d'un audit méthodologique externe périodique, afin de garantir la robustesse, la comparabilité et l'indépendance de l'indice.

« Un protocole de calcul validé (définition, dimensions, pondérations), une gouvernance de production (INS/observatoire), et une garantie d'indépendance (audit méthodologique périodique). »
L'INMN constitue un indicateur transversal de performance stratégique et sera suivi annuellement dans le cadre du dispositif national de suivi-évaluation.

Dimension	Pondération
Infrastructures numériques D1	25 %
Services publics numériques D2	25 %
Économie numérique D3	25 %
Confiance & cybersécurité D4	25 %

Méthode INMN – formalisation

« Les modalités techniques de calcul de l'INMN sont définies par protocole méthodologique validé et annexé au présent document. »

2.12 Conclusion

L'analyse met en évidence :

I. Une contribution économique encore limitée (estimée 4,5 % (estimation consolidée 2024–2025) du PIB)
II. un écart structurel nécessitant une action stratégique coordonnée et soutenable.
III. Une sous-structuration budgétaire 2020–2025.
IV. Une opportunité stratégique majeure à horizon 2030

Ainsi, la Politique 2026–2030 constitue :

I. Une rupture stratégique fondée sur la cohérence, la souveraineté et la performance publique.
II. Une consolidation stratégique du pilotage sectoriel et de la cohérence des investissements publics numériques.
III. Un cadre unique de coordination nationale,
IV. Une base pour une montée en puissance vers 8 % du PIB à horizon 2030.

La RDC dispose des fondamentaux démographiques, géostratégiques et miniers pour devenir le principal hub numérique d'Afrique centrale. Toutefois, l'écart avec les pays africains les plus avancés démontre la nécessité d'un investissement structurant massif, coordonné et orienté résultats sur la période 2026–2030. »

CHAPITRE 3. VISION, AMBITION, OBJECTIFSET PRINCIPES DIRECTEURS

3.1 Vision « DRC Digital Nation » (Horizon 2030)

La Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026–2030 s'inscrit dans la vision présidentielle « DRC Digital Nation 2030 », qui érige le numérique en choix stratégique de souveraineté nationale et de transformation structurelle de l'État.

Cette vision consacre le numérique comme pilier central de la modernisation publique, de la compétitivité économique et de la cohésion territoriale. Il ne constitue plus un secteur transversal accessoire, mais un déterminant structurant de la puissance publique, de la diversification de l'économie, de la création d'emplois et de la maîtrise des actifs numériques nationaux.

Elle affirme une doctrine fondée sur la souveraineté technologique progressive, la sécurisation des infrastructures critiques, la gouvernance responsable des données et le développement d'un écosystème numérique inclusif, sécurisé et orienté vers l'innovation.

À l'horizon 2030, la République Démocratique du Congo entend consolider son positionnement comme pôle numérique stratégique en Afrique centrale, dans une logique de maîtrise nationale, d'intégration régionale et d'attractivité internationale.

Cette vision s'articule autour de cinq axes complémentaires :

- la souveraineté numérique et la protection des données stratégiques ;
- la digitalisation profonde de l'administration publique à travers la dématérialisation et l'interopérabilité des services ;
- Les télécommunications (voix et data),
- Les services financiers digitaux,
- Les services IT et intégration,
- Les plateformes numériques émergentes.

Cependant :

- La contribution indirecte (effets sur productivité, fiscalité, formalisation, commerce) reste sous-estimée ;
- La valeur ajoutée locale dans la chaîne numérique est faible (forte dépendance aux technologies importées).

À titre comparatif, dans les économies africaines à transformation numérique avancée, la part du numérique dans le PIB atteint 8 à 12 % lorsque l'écosystème inclut les fintech, plateformes e-commerce, innovation et export de services numériques.

Cela démontre un potentiel de croissance significatif pour la RDC à horizon 2030 si les investissements structurants sont réalisés.

Dans ce cadre, la période 2026–2030 constitue un cap quinquennal décisif : consolider les fondations (connectivité, centres de données, résilience énergétique), déployer les dispositifs de confiance et les standards d'interopérabilité, puis accélérer la mise à l'échelle de services publics numériques centrés sur l'usager. Elle vise également à stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat, à structurer les marchés numériques et à accompagner la transformation des secteurs productifs, tout en généralisant la formation et la certification afin de générer des emplois et de la valeur sur l'ensemble du territoire national.

3.2 Principes directeurs (souveraineté, inclusion, sécurité, interopérabilité, performance)

- **Souveraineté, résilience et continuité** des services.
- **Inclusion numérique** (genre, ruralité, personnes vulnérables) et accessibilité.
- **Interopérabilité et standards** (architecture d'entreprise de l'État).
- **Sécurité et confiance** (cybersécurité, identité, certification, protection des données).
- **Partenariats stratégiques équilibrés** (coopération internationale fondée sur la souveraineté nationale) et financement mixte (État, PPP, PTF, secteur privé).
- **Pilotage par la performance** (résultats, indicateurs, audits et revues).
- **promouvoir la RDC comme** « Digital Nation » attractive pour les investissements technologiques et les partenariats stratégiques

Principe de soutenabilité budgétaire :

Toute initiative numérique devra intégrer, dès sa conception, les coûts de maintenance, de sécurité, de mise à jour technologique et de continuité de service, afin d'éviter l'obsolescence prématurée et la dépendance excessive aux financements extérieurs.

3.3 Ambition 2030 et arbitrages de mise en œuvre

L'ambition 2030 repose sur une priorisation progressive et structurante :

- consolider les fondations (connectivité, hébergement, confiance),
- généraliser les services publics numériques et l'interopérabilité, puis
- industrialiser l'économie numérique (marchés, innovation, export)
- Renforcer les compétences et la confiance numérique.

La mise en œuvre repose sur une priorisation progressive :

1. **2026–2028 :** consolidation des fondations et accélération des réformes structurantes ;
2. **2028–2030** : généralisation, montée en échelle et consolidation macroéconomique.

Les arbitrages budgétaires sont opérés conformément au cadre national de programmation pluriannuelle.:

- les services publics critiques ;
- les leviers de mobilisation des recettes ;
- la cybersécurité et l'identité numérique ;
- les dépenses de maintenance et de continuité.

3.4 Objectif global

Mettre en place, d'ici 2030, un écosystème numérique national intégré, sécurisé et performant, garantissant l'accès universel aux infrastructures, la digitalisation complète des services publics prioritaires, le développement d'une économie numérique compétitive et la consolidation d'un cyberespace de confiance.

La présente Politique est structurée selon une logique de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) :

- les Objectifs stratégiques (OS1 à OS4) correspondent aux effets recherchés à l'horizon 2030 ;
- les quatre piliers constituent les axes de mise en œuvre regroupant les interventions ;

Les piliers mentionnés dans le présent document correspondent à des cadres d'intervention stratégique. Ils ne constituent pas des projets techniques individualisés, lesquels feront l'objet d'une planification distincte dans le cadre des instruments d'exécution (CDMT, PAP, portefeuilles techniques).

3.5 Objectifs Stratégiques (OS)

Les objectifs stratégiques de la Politique Sectorielle 2026–2030 sont alignés sur la vision présidentielle « DRC Digital Nation 2030 » et structurent la transformation numérique nationale autour de quatre OS complémentaires : souveraineté infrastructurelle, modernisation de l'État, compétitivité économique, inclusion des talents et confiance numérique. Les Objectifs Stratégiques (OS) constituent le niveau Effets de la Politique Sectorielle, conformément à la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Chaque Objectif Stratégique correspond à un pilier structurant et traduit la transformation systémique recherchée à l'horizon 2030. Les programmes budgétaires sont exclusivement rattachés à ces quatre Objectifs Stratégiques.

OS1 : Souveraineté infrastructurelle et résilience numérique

Effet recherché à l'horizon 2030 :

D'ici 2030, la République Démocratique du Congo dispose d'un socle infrastructurel numérique souverain, interconnecté, résilient et énergétiquement sécurisé, garantissant un accès équitable, fiable et abordable au haut débit sur l'ensemble du territoire national.

(infrastructures numériques critiques nationales et capacités souveraines d'hébergement et de connectivité.)

Cet objectif vise à :

- assurer l'accès équitable au haut débit sur l'ensemble du territoire ;
- garantir la maîtrise nationale progressive des capacités stratégiques d'hébergement numérique ;
- assurer la continuité et la résilience des infrastructures critiques ;
- réduire la dépendance stratégique aux infrastructures extérieures
- améliorer la qualité et l'accessibilité financière des services numériques ;
- garantir la résilience énergétique et cyber des infrastructures numériques essentielles.

OS2 : Moderniser intégralement l'État par des services publics numériques interopérables et centrés usagers

Effet recherché à l'horizon 2030 :

D'ici 2030, l'État congolais fonctionne selon un modèle numérique intégré, interopérable et orienté vers la performance. Transformer l'administration publique par la digitalisation de bout en bout des démarches prioritaires, l'identité numérique nationale , la certification électronique et l'interconnexion des plateformes publiques, d'authentification et d'interopérabilité sécurisée.

Cet objectif vise à :

- généraliser la dématérialisation des démarches administratives prioritaires ;
- assurer l'interconnexion et l'interopérabilité des systèmes publics ;
- améliorer la transparence, la traçabilité et l'efficacité administrative ;
- renforcer la mobilisation des recettes publiques par les outils numériques.
- instituer un cadre national intégré d'identité numérique et de confiance électronique.

OS3 —Développer une économie numérique compétitive et créatrice de valeur

Effet recherché à l'horizon 2030 : et d'attractivité régionale.

D'ici 2030, le numérique constitue un moteur structurant de diversification économique, d'innovation et de création d'emplois, capable d'accroître significativement la contribution du secteur au PIB et de positionner la RDC comme hub technologique régional.

Cet objectif vise à :

- structurer un écosystème d'innovation compétitif ;
- renforcer l'attractivité des investissements technologiques ;
- industrialiser les marchés numériques (fintech, e-commerce, services IT) ;
- développer des services numériques exportables.

OS4 — Renforcer le capital humain numérique et consolider un cyberespace de confiance

Effet recherché à l'horizon 2030 :

La RDC dispose d'un capital humain numérique qualifié et d'un environnement numérique sécurisé, fondé sur la confiance, la protection des données et une gouvernance responsable de l'intelligence artificielle. Renforcer la cybersécurité nationale, la certification électronique, la gouvernance des données et l'encadrement de l'intelligence artificielle afin de garantir un cyberespace sécurisé et résilient.

Cet objectif vise à :

- développer massivement les compétences numériques ;
- réduire la fracture numérique territoriale et sociale ;
- renforcer l'employabilité des jeunes dans les métiers numériques ;
- consolider les capacités techniques internes de l'administration.
- encadrer l'usage responsable et sécurisé de l'intelligence artificielle.

3.6. Résultats stratégiques attendus (niveau impact/effet)

la mise en œuvre cohérente des quatre Objectifs Stratégiques permettra :

- une couverture nationale haut débit améliorée ;
- une digitalisation majoritaire des démarches administratives ;
- une contribution du numérique d'au moins 8 % au PIB ;
- une augmentation significative de l'emploi dans les filières numériques, conformément aux cibles définies dans le cadre de performance sectoriel
- une amélioration significative des indicateurs internationaux (EGDI, GCI, NRI) ;
- une progression substantielle de l'Indice National de Maturité Numérique.

3.7. Indicateurs phares (KPI nationaux) et cibles 2026–2030

Indicateur phare	Situation de référence 2025	Cible 2030	Source officielle
% démarches administratives prioritaires disponibles en ligne (de bout en bout)	8 %	≥ 80 %	GN-RDC / PMO
Coût moyen du Go mobile (USD)	1,8 USD	≤ 0,90 USD	ARPTC
Contribution du numérique au PIB (%)	4,5 %	≥ 8 %	INS / BCC
Nombre de talents certifiés/an (dev, cyber, data, IA)	4 000/an	≥ 20 000/an	Min EN / ESU
Nombre d'emplois numériques créés (cumul)	50 000	≥ 200 000	INS / ANAPI
% des données publiques stratégiques hébergées sur des infrastructures conformes aux standards nationaux	~10 %	≥ 60 %	ANCE
Nombre de citoyens disposant d'une identité numérique sécurisée	5 millions	≥ 30 millions	ANCE / GN-RDC
% d'administrations interopérables (échanges automatisés de données)	20 %	≥ 65 %	Min EN / ANCE
Temps moyen de détection et réponse aux incidents critiques (MTTD/MTTR)	72 heures	≤ 24 heures	CERT-RDC / ANCS
Score EGDI (UN E-Government Development Index)	0,39	≥ 0,55	ONU
Taux de satisfaction des usagers des services numériques publics	20 %	≥ 80 %	PMO / Enquêtes nationales
Score GCI (Global Cybersecurity Index – ITU)	Niveau 3 (≈ 0,40–0,50)	≥ 0,70	ITU / ANCS
Score INNM (Indice National de Maturité Numérique)	38/100	≥ 70/100	Min EN / CAEN

CHAPITRE 4. CADRE STRATÉGIQUE : PILIERS ET RÉSULTATS

4.1. Logique d'intervention stratégique

La Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026–2030 s'articule autour de quatre (04) piliers stratégiques structurants correspondant aux effets attendus à l'horizon 2030.

Ces piliers traduisent les priorités nationales en matière de souveraineté numérique, modernisation de l'État, transformation économique et sécurisation du cyberespace. Ils constituent le cadre d'orientation de l'action publique numérique.

Les instruments opérationnels (CDMT, PAP, feuilles de route techniques) déclinent ces orientations sans s'y substituer.

PILIER 1 — SOUVERAINETÉ INFRASTRUCTURELLE, RÉSILIENCE NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Engagement stratégique de l'État
La transformation numérique de la République Démocratique du Congo repose sur un socle infrastructurel maîtrisé, sécurisé et résilient. La souveraineté numérique nationale ne peut être effective sans la consolidation d'infrastructures critiques interconnectées, capables de garantir l'accès universel, la continuité des services publics numériques et la protection des données stratégiques.

Dans cette perspective, le présent axe consacre l'infrastructure numérique comme priorité nationale et comme fondement de la compétitivité économique, de la sécurité nationale et de la confiance numérique.
L'État garantit la consolidation d'infrastructures numériques critiques interconnectées, souveraines et résilientes

Il s'articule autour des principes directeurs suivants :

Principe 1 — Primauté de la souveraineté infrastructurelle

L'État affirme la maîtrise stratégique des infrastructures numériques critiques comme impératif de souveraineté. Les infrastructures essentielles au fonctionnement de l'État, à la sécurité nationale et à l'économie numérique doivent faire l'objet d'une gouvernance claire, d'un encadrement normatif renforcé et d'une localisation progressive sur le territoire national.

Principe 2 — Connectivité universelle et équité territoriale

L'aménagement numérique du territoire constitue un levier de cohésion nationale. L'État veille à l'interconnexion effective des provinces, à la réduction de la fracture numérique territoriale et à l'amélioration durable de la qualité de service et de l'accessibilité financière.

Principe 3 — Autonomie et performance du trafic national

La République Démocratique du Congo encourage le développement des capacités d'échange local du trafic Internet afin de réduire la dépendance au transit international, d'améliorer la performance du réseau national et de renforcer l'écosystème numérique local.

Principe 4 — Souveraineté des données et hébergement national

Les données publiques stratégiques constituent un actif national. L'État promeut le développement de capacités nationales d'hébergement et de cloud souverain afin d'assurer la sécurité, la continuité et la maîtrise des données sensibles, dans le respect des standards internationaux.

Principe 5 — Résilience énergétique et continuité multi-risques

Les infrastructures numériques critiques doivent intégrer des dispositifs de résilience face aux risques énergétiques, climatiques, sécuritaires et cybernétiques. L'État adopte une approche intégrée de redondance, de continuité et de sécurisation systématique des systèmes essentiels.

Orientation stratégique à l'horizon 2030

À l'horizon 2030, la mise en œuvre de cet axe devra permettre :

- une amélioration significative de la couverture haut débit sur l'ensemble du territoire ;
- une réduction substantielle du coût d'accès à Internet ;
- une augmentation progressive de l'hébergement local des données stratégiques ;
- un renforcement durable de la continuité des infrastructures numériques critiques ;
- une autonomie accrue du trafic Internet national.

L'État privilégiera les investissements structurants à fort impact national et à effet multiplicateur, afin de consolider un écosystème infrastructurel robuste, capable de soutenir durablement l'essor de l'économie numérique congolaise.

PILIER 2 — ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, INNOVATION , CRÉATION DE VALEUR ET FORMALISATION DES MARCHÉS NUMÉRIQUES

Engagement stratégique de l'État

L'État de la République Démocratique du Congo érige l'économie numérique au rang de priorité nationale et s'engage à en faire un pilier structurant de la transformation économique, de la diversification productive et de la création massive d'emplois qualifiés.

Pour la période 2026–2030, l'État engage résolument le passage d'une économie numérique émergente à une économie numérique industrialisée, compétitive, exportatrice et génératrice de valeur ajoutée nationale.

Structuration d'un écosystème numérique productif, innovant et compétitif à l'échelle nationale et régionale., développement des marchés numériques (e-commerce, fintech, services numériques), promotion de l'investissement, de l'entrepreneuriat et de l'innovation, ainsi que mécanismes de formalisation économique appuyés par des plateformes transversales (paiements publics, e-licensing, services de confiance).

I. Principes d'action de l'État

1. Primauté de la valeur économique nationale

L'État garantit que le développement du numérique contribue prioritairement :

- à l'augmentation mesurable de la contribution du numérique au PIB ;
- à la création d'emplois formels et qualifiés ;
- au renforcement des PME et start-ups congolaises ;
- à l'émergence d'acteurs nationaux capables de concurrencer à l'échelle régionale et continentale.

Aucune politique ou incitation numérique ne sera conduite sans impact économique structurant pour la Nation.

2. Structuration d'un écosystème productif et innovant

L'État met en place un environnement institutionnel, réglementaire et financier favorable :

- à l'investissement technologique ;
- à la recherche appliquée et à l'innovation locale ;
- à l'industrialisation des solutions numériques développées en RDC ;
- à l'émergence de champions nationaux dans les secteurs stratégiques.

L'innovation locale constitue un actif stratégique national.

3. Développement prioritaire des marchés numériques stratégiques

L'État identifie et soutient prioritairement les marchés à fort potentiel de croissance et d'impact économique, notamment :

- fintech et paiements numériques ;
- e-commerce et plateformes sectorielles ;
- agritech, healthtech, govtech ;
- industries créatives numériques ;
- intelligence artificielle et services cloud.

Ces marchés sont considérés comme des vecteurs structurants de formalisation économique et d'intégration régionale.

4. Attractivité maîtrisée et souveraineté économique

L'État établit un cadre stable, prévisible et incitatif pour l'investissement numérique, tout en préservant ses intérêts stratégiques.

À ce titre, il veille à :

- la protection des données et des actifs numériques critiques ;
- la maîtrise des infrastructures stratégiques ;
- la régulation équilibrée des plateformes internationales ;
- la préservation de la souveraineté fiscale numérique.

L'attractivité ne saurait s'exercer au détriment des intérêts économiques nationaux.

5. Intégration régionale et positionnement continental

L'État inscrit le développement de l'économie numérique congolaise dans une dynamique d'intégration régionale et continentale, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Le numérique constitue un instrument stratégique d'expansion des exportations de services, d'intégration des marchés et de positionnement de la RDC comme hub technologique régional.

II. Orientations stratégiques à l'horizon 2030

À l'horizon 2030, l'État s'engage à :

- Accroître significativement la contribution du numérique au PIB national ;
- Multiplier les emplois numériques formels ;
- Faire émerger des entreprises technologiques nationales structurantes ;
- Développer des exportations de services numériques compétitifs ;
- Élargir durablement la base fiscale par la formalisation numérique.

.

III. Engagements structurants de mise en œuvre

1. Financement stratégique et industrialisation

L'État met en place des instruments structurants destinés à accélérer l'investissement et l'industrialisation numérique, notamment :

- un Fonds Souverain du Numérique comme outil stratégique d'investissement ;
- des Zones Économiques Spéciales Numériques dotées d'un cadre foncier, énergétique et fiscal adapté ;
- des mécanismes d'incitation et de facilitation à l'investissement (PPP, cofinancement, garanties).

Ces instruments visent à catalyser l'investissement privé national et international et à créer un effet d'entraînement sur l'économie nationale.

2. Structuration des marchés et interopérabilité

L'État garantit la mise en place de référentiels nationaux et de mécanismes d'interopérabilité permettant :

- la fluidité des échanges numériques ;
- l'intégration des paiements publics et privés ;
- la formalisation des activités économiques ;
- la traçabilité des flux à enjeu fiscal et de conformité.

L'interopérabilité constitue une obligation stratégique et non une option technique.

3. Digitalisation sectorielle stratégique et mobilisation des recettes

L'État soutient l'intégration numérique des secteurs à fort impact économique et fiscal, en particulier les secteurs extractifs et les chaînes de valeur stratégiques, à travers :

- l'adoption de standards nationaux d'interopérabilité ;
- le déploiement de mécanismes RegTech et TaxTech ;
- l'interconnexion aux plateformes numériques nationales.

Cette approche vise à renforcer la transparence, la conformité, la mobilisation des recettes publiques et la performance économique.

IV. Vision stratégique

À travers ce pilier, l'État affirme que l'économie numérique n'est pas un secteur accessoire mais un moteur structurant de souveraineté économique, d'industrialisation, de compétitivité régionale et de transformation durable de la République Démocratique du Congo.

PILIER 3 — CAPITAL HUMAIN & COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Engagement stratégique de l'État

L'État de la République Démocratique du Congo reconnaît le capital humain numérique comme la condition structurante de la souveraineté technologique, de la compétitivité économique et de la réussite de la transformation numérique nationale.
À ce titre, l'État s'engage à développer massivement les compétences numériques à tous les niveaux — éducation de base, enseignement supérieur, formation professionnelle et requalification — afin de doter le pays d'un vivier de talents capable de soutenir l'industrialisation numérique et l'innovation.

I. Principes d'action de l'État

Principe 1 — Universalité des compétences numériques fondamentales

L'État garantit l'intégration progressive des compétences numériques de base dans le système éducatif national, afin que chaque citoyen dispose des aptitudes essentielles à l'usage, à la compréhension et à la maîtrise des outils numériques.

Principe 2 — Alignement formation–économie

Les dispositifs de formation numérique sont structurés en cohérence avec les besoins du marché, les priorités sectorielles nationales et les ambitions industrielles du pays.
L'employabilité constitue un critère central d'évaluation des politiques de formation numérique.

Principe 3 — Excellence technologique nationale

L'État favorise l'émergence de centres d'excellence et de pôles spécialisés en cybersécurité, data science, intelligence artificielle et technologies stratégiques, afin de constituer une expertise nationale de haut niveau.

Principe 4 — Inclusion territoriale et sociale

Le développement des compétences numériques doit contribuer à réduire les inégalités territoriales, sociales et de genre. L'accès aux opportunités numériques constitue un facteur d'équité et de cohésion nationale.

Principe 5 — Partenariat stratégique public–privé–académique

L'État encourage des partenariats structurants entre établissements d'enseignement, secteur privé, start-ups, investisseurs et partenaires techniques et financiers, afin d'assurer la qualité, la pertinence et la durabilité des dispositifs de formation.

II. Orientations stratégiques à l'horizon 2030

À l'horizon 2030, l'État s'engage à :

- Accroître significativement le nombre de talents numériques certifiés annuellement ;
- Améliorer le taux d'insertion professionnelle dans les métiers du numérique ;
- Structurer des pôles d'excellence reconnus à l'échelle régionale ;
- Réduire la fracture numérique territoriale et sociale ;
- Renforcer la participation des femmes et des jeunes aux filières numériques stratégiques.
-

III. Engagements structurants de mise en œuvre

1. Développement d'un écosystème national intégré de formation numérique

L'État met en place un dispositif cohérent couvrant :

- l'intégration du numérique dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- la modernisation des curricula universitaires et techniques ;
- la création d'académies spécialisées et de filières professionnalisantes ;
- la certification nationale et internationale des compétences ;
- la structuration de passerelles formation–emploi.

La connectivité, la sécurisation et l'équipement progressif des établissements prioritaires constituent une condition essentielle de cette transformation.

2. Création de centres d'excellence en cybersécurité et intelligence artificielle

L'État soutient la création de centres d'excellence dédiés :

- à la cybersécurité nationale ;
- à la data science et à l'intelligence artificielle appliquée aux priorités nationales ;
- à la recherche appliquée et à l'innovation technologique.

Ces centres visent à :

- Former des experts de haut niveau ;
- Développer des cas d'usage stratégiques dans les secteurs prioritaires ;
- Renforcer l'autonomie technologique nationale.

3. Inclusion numérique territoriale et sociale

L'État met en œuvre des dispositifs visant à réduire la fracture numérique, notamment :

- des réseaux de médiation numérique au niveau provincial ;
- des mécanismes d'accès ciblés pour les écoles et centres publics ;
- des programmes spécifiques d'inclusion des femmes, des jeunes et des

personnes en situation de handicap ;

- la promotion de contenus et services numériques locaux utiles aux communautés.

L'inclusion numérique constitue un levier de cohésion sociale et de développement territorial équilibré.

IV. Vision stratégique

À travers ce pilier, l'État affirme que le capital humain numérique est la première infrastructure stratégique du pays.

Sans talents formés, certifiés et intégrés dans l'économie, aucune souveraineté numérique durable ne peut être garantie.

Le développement massif des compétences constitue ainsi une priorité nationale transversale, indissociable des piliers relatifs aux infrastructures, à l'économie numérique et à la gouvernance.

PILIER 4 — GOUVERNANCE, INTEROPÉRABILITÉ, CONFIANCE NUMÉRIQUE ET SOUVERAINETÉ TECHNOLOGIQUE

Engagement stratégique de l'État

I. Principes d'action de l'État

L'État de la République Démocratique du Congo affirme que la gouvernance numérique, l'interopérabilité des systèmes publics et la confiance numérique constituent le socle institutionnel de la transformation digitale de l'État et de la souveraineté nationale.

À ce titre, l'État s'engage à bâtir un État numérique performant, interopérable, sécurisé et fondé sur des standards élevés de protection des données, de cybersécurité, de certification électronique et de gouvernance responsable de l'intelligence artificielle.
Ce pilier constitue l'architecture de confiance sur laquelle reposent l'économie numérique, les services publics digitaux et la souveraineté technologique.

I. Principes directeurs

Principe 1 — Interopérabilité obligatoire de l'État

L'État garantit l'interconnexion des systèmes publics à travers des référentiels nationaux, des standards communs et des interfaces sécurisées (API). L'interopérabilité constitue une obligation stratégique pour toutes les entités publiques.

Principe 2 — Identité numérique de confiance

L'État établit un identifiant numérique national adossé à une infrastructure de confiance garantissant l'authentification forte, la signature électronique et la traçabilité sécurisée des transactions numériques.

Principe 4 — Gouvernance responsable des données et de l'intelligence artificielle

L'État encadre la collecte, le traitement, la circulation et l'exploitation des données publiques dans le respect des normes nationales et internationales, et structure une gouvernance responsable de l'intelligence artificielle fondée sur la transparence, la robustesse, la sécurité et la non-discrimination.

Principe 5 — Souveraineté numérique stratégique

L'État garantit la maîtrise des actifs numériques critiques (données, cloud, plateformes nationales, infrastructures de certification, architectures d'entreprise), dans une logique d'indépendance technologique et de sécurité nationale.

II. Orientations stratégiques à l'horizon 2030

À l'horizon 2030, l'État s'engage à :

- Assurer la dématérialisation complète des démarches administratives prioritaires ;
- Généraliser l'usage de l'identification et de la certification électroniques ;
- Élever le niveau de maturité nationale en cybersécurité ;
- Réduire significativement les délais de réponse aux incidents critiques ;
- Structurer une gouvernance nationale de l'IA reconnue et conforme aux standards internationaux ;
- Améliorer le positionnement international de la RDC en matière de confiance numérique.

III. Engagements structurants

1. Guichet Numérique National et "Démarche Zéro Papier"

L'État met en œuvre une plateforme nationale unifiée et centrée usager intégrant :

- un catalogue national des services publics prioritaires ;
- la réingénierie des processus administratifs ;
- la dématérialisation de bout en bout des démarches ;
- l'intégration des paiements publics digitaux ;
- l'interconnexion entre ministères et plateformes transversales.

La simplification administrative et la réduction mesurable des délais constituent des objectifs stratégiques.

2. Identifiant numérique et infrastructure nationale de confiance (PKI)

L'État déploie un identifiant numérique unique, adossé à une Infrastructure de Clés Publiques nationale garantissant :

- l'authentification forte des usagers ;
- la signature électronique juridiquement reconnue ;
- le scellement numérique ;
- l'interopérabilité institutionnelle.

L'identité numérique constitue un instrument central de modernisation de l'État et de sécurisation des transactions économiques.

3. Cybersécurité nationale intégrée

L'État établit un dispositif coordonné incluant :

- un CERT national opérationnel ;
- des référentiels nationaux de sécurité ;
- des audits réguliers ;
- un mécanisme de coordination interinstitutionnelle.

La cybersécurité est reconnue comme composante stratégique de la sécurité nationale.

4. Gouvernance de l'intelligence artificielle et technologies émergentes

L'État adopte un cadre national de gouvernance de l'intelligence artificielle comprenant :

- des principes directeurs et responsabilités institutionnelles ;
- des mécanismes d'évaluation des risques et d'audit des systèmes d'IA utilisés par l'État ;
- des lignes directrices garantissant la protection des droits fondamentaux ;
- un dispositif national de coordination et de développement des compétences IA.

L'IA est considérée comme une technologie stratégique nécessitant encadrement, maîtrise et développement responsable.

5. Doctrine nationale de souveraineté numérique

L'État définit et applique une doctrine nationale de souveraineté numérique visant à :

- assurer la localisation et la sécurisation des données publiques critiques ;
- développer des capacités nationales en cloud souverain ;
- établir des normes nationales d'architecture d'entreprise ;
- encadrer les partenariats technologiques stratégiques ;
- garantir la maîtrise des infrastructures critiques.

Cette doctrine vise un modèle équilibré de coopération internationale fondé sur la maîtrise nationale des actifs stratégiques.

IV. Vision stratégique

À travers ce pilier, l'État affirme que la confiance numérique constitue une condition indispensable à la stabilité institutionnelle, à la performance économique et à la souveraineté nationale.

La gouvernance, l'interopérabilité, la certification électronique, la cybersécurité et l'encadrement responsable de l'intelligence artificielle forment ainsi le socle stratégique de l'État numérique congolais.

CHAPITRE 5 — DOCTRINE DE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

5.1. Positionnement stratégique

La République Démocratique du Congo affirme la souveraineté numérique comme principe structurant de sa politique sectorielle de l'économie numérique 2026–2030.
Dans un contexte de transformation digitale accélérée, d'intensification des flux de données et de dépendances technologiques croissantes, la souveraineté numérique constitue une condition essentielle :

- De la sécurité nationale ;
- De la stabilité institutionnelle ;
- De la résilience économique ;
- De la confiance numérique ;
- De la compétitivité du pays dans l'économie numérique mondiale.

La souveraineté numérique ne signifie pas isolement technologique, mais capacité autonome de décision stratégique dans un environnement ouvert, interconnecté et coopératif.

5.2. Finalités de la doctrine

La doctrine de souveraineté numérique poursuit cinq finalités politiques :

- Garantir la maîtrise stratégique des données et infrastructures critiques ;
- Assurer la continuité et la résilience des services publics numériques ;
- Réduire les dépendances technologiques critiques ;
- Protéger les intérêts stratégiques nationaux dans les partenariats numériques ;
- Favoriser l'émergence d'un écosystème technologique national compétitif.

5.3. Principes directeurs

La doctrine repose sur cinq principes structurants.

Principe 1 — Localisation progressive des données stratégiques

La République adopte une orientation de localisation progressive des données à caractère stratégique sur le territoire national.
Cette orientation vise à :

- Renforcer la protection des informations sensibles ;
- Garantir la maîtrise des données souveraines ;
- Réduire l'exposition aux risques juridiques et géopolitiques externes.

La mise en œuvre s'effectuera de manière graduelle, en cohérence avec le développement des infrastructures nationales d'hébergement et les standards internationaux de sécurité

Principe 2 — Maîtrise nationale des infrastructures numériques critiques

Les infrastructures numériques essentielles à la continuité de l'État et à la stabilité économique doivent demeurer sous contrôle stratégique national.

Ce principe s'applique notamment aux infrastructures d'identité numérique, d'interopérabilité, d'hébergement stratégique, de connectivité structurante et de cybersécurité.

Les partenariats public-privé sont encouragés, sous réserve de préserver la capacité de contrôle, d'audit et de continuité stratégique de l'État.

Principe 3 — Interopérabilité, standards ouverts et auditabilité

Les systèmes numériques publics doivent être conçus selon des standards ouverts, interopérables et techniquement auditables.

Cette orientation vise à :

- Garantir la cohérence de l'architecture numérique de l'État ;
- Éviter les dépendances excessives vis-à-vis d'un fournisseur unique ;
- Assurer la portabilité et la réversibilité des solutions ;
- Favoriser la transparence et la performance.

Un cadre national d'interopérabilité précisera les normes applicables.

Principe 4 — Évaluation périodique des actifs numériques stratégiques

La République institue un mécanisme d'évaluation régulière des infrastructures et plateformes numériques stratégiques.

Ce mécanisme vise à :

- Mesurer la résilience et la sécurité des systèmes ;
- Identifier les vulnérabilités critiques ;
- Anticiper les risques de dépendance technologique ;
- Renforcer la gouvernance des actifs numériques.

Les modalités opérationnelles feront l'objet de textes spécifiques.

Principe 5 — Encadrement stratégique des partenariats technologiques

Les partenariats technologiques structurants devront préserver les intérêts stratégiques nationaux.

À ce titre, ils devront :

- Garantir la protection des données stratégiques ;
- Prévoir des mécanismes de réversibilité ;
- Intégrer des dispositifs de transfert de compétences ;
- Préserver la continuité des services publics numériques.

La coopération internationale est encouragée, dans un cadre conforme aux intérêts souverains de la République.

5.4. Souveraineté numérique et développement économique

La souveraineté numérique constitue également un levier de développement économique.
Elle contribue à :

- Stimuler l'industrialisation numérique ;
- Encourager l'hébergement local et l'investissement dans les infrastructures ;Développer les compétences nationales ;
- Renforcer la valeur ajoutée locale dans les chaînes numériques.

Elle favorise l'émergence d'un écosystème numérique congolais compétitif, innovant et intégré aux dynamiques régionales et continentales.

- **5.5. Gouvernance de la mise en œuvre**

La mise en œuvre de la doctrine de souveraineté numérique relève d'une coordination stratégique assurée par le Ministère en charge de l'Économie Numérique, en articulation avec les autorités sectorielles compétentes.

Les instruments d'application comprendront notamment :

- Des cadres réglementaires spécifiques ;
- Des référentiels techniques nationaux ;
- Des mécanismes de suivi et d'évaluation ;
- Des rapports périodiques de performance.

5.6. Disposition stratégique finale

La doctrine de souveraineté numérique constitue un socle structurant de la Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026–2030.

Elle engage l'ensemble des institutions publiques, des opérateurs stratégiques et des partenaires technologiques dans une trajectoire progressive de consolidation de la maîtrise numérique nationale.

Par cette doctrine, la République Démocratique du Congo affirme sa volonté de construire un espace numérique sécurisé, résilient, interopérable et créateur de valeur, au service de la souveraineté de l'État et du développement durable.

La souveraineté numérique constitue un principe transversal de la présente Politique. Les infrastructures critiques, les plateformes structurantes et les données stratégiques de l'État font l'objet d'un encadrement normatif renforcé et d'une gouvernance nationale maîtrisée.

CHAPITRE 6. CADRE LOGIQUE CONSOLIDÉ (GAR 2026–2030)

6.1 LOGIQUE D'INTERVENTION

La présente Politique Sectorielle repose sur une chaîne de résultats structurée selon l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR), articulée autour d'un Impact, de cinq Effets stratégiques (Objectifs spécifiques) et de Produits mesurables.

La chaîne d'impact est la suivante :

Investissements structurants → Infrastructures & plateformes → Services numériques interopérables → Adoption massive → Productivité accrue → Croissance du PIB numérique → Création d'emplois & mobilisation des recettes.

6.2 SOURCES DE VÉRIFICATION ET PROTOCOLES DE MESURE

Afin de renforcer la redevabilité, chaque indicateur est associé à une source de vérification précise (système, registre ou enquête) et à un protocole de mesure (définition, fréquence, méthode, responsabilité).

Pour les indicateurs macroéconomiques et composites, des protocoles dédiés sont précisés :

- contribution du numérique au PIB : méthode de calcul et consolidation statistique (INS/BCC) avec périodicité annuelle ;
- indice National de Maturité Numérique (INMN) : méthodologie de calcul, pondérations, gouvernance et audit externe ;
- satisfaction usagers : dispositif d'enquêtes standardisées, échantillonnage, et publication annuelle ;
- indicateurs cyber (MTTD/MTTR, incidents critiques) : collecte via SOC/CERT et rapports d'audit. Les écarts de données (baseline manquante, méthodologie à stabiliser) sont identifiés et comblés dans la première année de mise en œuvre.
- **Définition harmonisée – "% recettes publiques digitalisées"** L'indicateur mesure la part des recettes publiques encaissées via des canaux digitaux interopérables et traçables de bout en bout (identification du redevable, paiement électronique, imputation automatique, quittance numérique, rapprochement bancaire, reporting).

CHAPITRE 7 — GOUVERNANCE STRATÉGIQUE ET DISPOSITIF D'EXÉCUTION

7.0 Autorité, portée et ancrage national

La mise en œuvre de la présente Politique Sectorielle relève d'un dispositif institutionnel unifié, hiérarchisé et obligatoire, s'imposant à l'ensemble des administrations publiques, établissements et services publics, agences spécialisées, autorités administratives indépendantes et entités territoriales décentralisées intervenant dans le champ du numérique.

Le dispositif de gouvernance de la présente Politique Sectorielle s'inscrit dans le cadre global de pilotage du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et contribue directement à la réalisation des objectifs nationaux de transformation structurelle, de modernisation de l'État et de diversification économique.
Il garantit :

- La cohérence nationale des investissements numériques ;
- La maîtrise publique des infrastructures et actifs numériques stratégiques ;
- La discipline budgétaire sectorielle ;
- La prévention des chevauchements institutionnels ;
- La redevabilité et la performance ;
- L'alignement avec la Loi de Finances et le CDMT sectoriel.

Aucune initiative numérique structurante ne peut être engagée en dehors du cadre défini par la présente Politique.

La Politique Sectorielle constitue le cadre stratégique supérieur du secteur de l'Économie Numérique. Elle est déclinée budgétairement à travers le CDMT sectoriel et opérationnellement via les Plans d'Actions Prioritaires (PAP). Les plans techniques, feuilles de route numériques et portefeuilles projets sont adoptés séparément pour assurer l'exécution des orientations stratégiques définies dans la présente Politique.

7.1 Principes fondamentaux de gouvernance du secteur numérique

Le numérique étant un secteur transversal impactant l'ensemble des politiques publiques, la gouvernance du secteur doit permettre d'assurer une coordination efficace entre les institutions publiques, les autorités de régulation, les agences spécialisées, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

À cet effet, la gouvernance du secteur repose sur les principes structurants suivants :

I. Pilotage stratégique centralis

La transformation numérique nationale requiert un pilotage stratégique centralisé afin d'éviter la fragmentation institutionnelle et la dispersion des investissements publics.
Le Ministère de l'Économie Numérique assure la coordination stratégique de l'ensemble des initiatives numériques de l'État, en cohérence avec les priorités nationales de développement.

2. Coordination interministérielle renforcée

Les projets de transformation numérique impliquent plusieurs secteurs de l'action publique. Il est donc nécessaire d'instaurer un mécanisme permanent de coordination permettant d'assurer l'alignement des initiatives numériques sectorielles avec la stratégie nationale.

3. Responsabilisation institutionnelle claire

Chaque institution impliquée dans la transformation numérique doit disposer d'un mandat clairement défini afin d'éviter les chevauchements de compétences et les inefficiences institutionnelles.

4. Interopérabilité systématique des systèmes publics

La transformation numérique de l'État repose sur l'interopérabilité des systèmes d'information publics, permettant l'échange sécurisé et fluide des données entre administrations.

5. Pilotage par la performance

La mise en œuvre de la Politique Sectorielle s'inscrit dans l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR), reposant sur des indicateurs de performance mesurables et un suivi régulier des résultats.

7.2 Architecture institutionnelle de gouvernance

La gouvernance du secteur numérique s'organise autour de plusieurs niveaux institutionnels complémentaires permettant d'assurer un pilotage stratégique, une coordination sectorielle et une mise en œuvre opérationnelle efficace.

7.2.1 Niveau d'orientation politique

Comité d'Orientation de la Transformation Numérique
Le Comité d'Orientation de la Transformation Numérique constitue l'instance stratégique de pilotage du secteur numérique au niveau gouvernemental.
Il assure l'orientation politique globale de la transformation numérique du pays et veille à l'alignement des initiatives sectorielles avec les priorités nationales de développement.

Le Comité exerce notamment les responsabilités suivantes :

- validation des grandes orientations stratégiques du secteur numérique ;
- arbitrage des priorités nationales d'investissement numérique ;
- coordination des politiques publiques numériques ;
- suivi des indicateurs stratégiques de transformation numérique ;
- mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Le Comité d'Orientation est composé des principales institutions concernées par la transformation numérique, notamment :

- le Ministère de l'Économie Numérique ;
- le Ministère des Postes et Télécommunications ;
- le Ministère des Finances ;
- le Ministère du Plan ;
- la Banque Centrale du Congo ;
- les autorités de régulation et les agences spécialisées.

Livrables stratégiques

Le Comité d'Orientation produit notamment :
- un rapport annuel national de transformation numérique ;
- une revue stratégique sectorielle périodique ;
- des orientations budgétaires sectorielles ;
- des arbitrages stratégiques sur les investissements numériques structurants.

7.2.2 Niveau stratégique sectoriel

Ministère de l'Économie Numérique
Le Ministère de l'Économie Numérique constitue l'autorité stratégique responsable du pilotage de la politique sectorielle du numérique.

Il assure les missions suivantes :
- élaboration et mise à jour de la Politique Sectorielle ;
- coordination interministérielle des initiatives numériques ;
- supervision des plateformes numériques transversales ;
- promotion de l'économie numérique et de l'innovation ;
- développement du capital humain numérique ;
- supervision du dispositif national de cybersécurité et de confiance numérique ;
- suivi-évaluation sectoriel.

Le Ministère agit comme chef de file stratégique du numérique national, garantissant la cohérence globale de la transformation numérique.
Livrables stratégiques
Dans le cadre de ses missions, le Ministère produit notamment :
- le Cadre stratégique sectoriel numérique ;
- le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriel ;
- le rapport annuel de performance du secteur numérique ;
- le tableau de bord national de transformation numérique.

7.2.3 Niveau de pilotage technique consolidé

PMO sectoriel numérique

Afin de garantir la coordination technique des programmes numériques, un Project Management Office (PMO) sectoriel numérique est institué.
Le PMO constitue l'unité centrale de coordination technique des programmes et projets numériques.

Ses principales missions incluent :
- la consolidation du portefeuille national de projets numériques ;
- la coordination technique des initiatives numériques publiques ;
- le suivi de l'exécution budgétaire des projets ;
- l'évaluation de la performance des programmes numé
- la gestion des risques liés aux projets de transformation numérique.

Livrables techniques

Le PMO produit notamment :
- le registre national des projets numériques publics ;
- le tableau de bord de suivi des projets numériques ;
- les rapports semestriels d'exécution des programmes numériques ;
- les analyses de performance et d'impact des projets numériques.

7.2.4 Niveau technique spécialisé

La mise en œuvre de la transformation numérique nationale implique plusieurs institutions spécialisées disposant de mandats spécifiques.
Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPTC)
L'ARPTC assure la régulation du secteur des télécommunications et veille à la qualité des services numériques.

Elle exerce notamment les responsabilités suivantes :
- délivrance des licences ;
- contrôle de la qualité des services ;
- régulation des marchés numériques ;
- supervision de l'utilisation des ressources rares.
-

Autorité Nationale de Certification Électronique (ANCE)
L'ANCE assure la mise en place et la gestion de l'infrastructure nationale de confiance numérique, notamment :
- la certification électronique ;
- la signature numérique ;
- l'authentification des services numériques.
-

Agence Nationale de Cybersécurité (ANCS) et CERT national
L'ANCS et le CERT national assurent la protection du cyberespace national et la gestion des incidents de cybersécurité.

Ils ont notamment pour missions :
- la surveillance des menaces cyber ;
- la gestion des incidents de sécurité informatique ;
- la coordination de la réponse nationale aux cyberattaques.

Guichet Numérique National (GN-RDC)
Le Guichet Numérique constitue la plateforme nationale de digitalisation des services publics.

Il permet :
- la dématérialisation des procédures administratives ;
- l'intégration des services publics numériques ;
- l'amélioration de la transparence administrative.

7.3 Gouvernance normative et standardisation

Afin d'assurer la cohérence technique et la sécurité des infrastructures numériques nationales, la Politique Sectorielle prévoit l'adoption de référentiels nationaux structurants.

Ces référentiels visent à garantir :

- l'interopérabilité des systèmes d'information publics ;
- la sécurité des infrastructures numériques ;
- la gouvernance responsable des données ;
- la conformité aux standards internationaux.

Livrables normatifs

Les principaux livrables normatifs comprennent :

- le référentiel national d'interopérabilité ;
- l'architecture d'entreprise de l'État ;
- le cadre national de cybersécurité ;
- la politique nationale de gouvernance des données ;
- le cadre national de gouvernance de l'intelligence artificielle.

7.4 Gouvernance budgétaire et financière

La mise en œuvre de la Politique Sectorielle repose sur un cadre budgétaire consolidé permettant de garantir la soutenabilité des investissements numériques.

Ce cadre repose notamment sur :

- le Cadre de Dépenses à Moyen Terme sectoriel ;
- l'approche Budget-Programme ;
- la mobilisation de Partenariats Public-Privé ;
- la mobilisation des Partenaires Techniques et Financiers.

Les investissements numériques doivent privilégier :

- les infrastructures numériques critiques ;
- les plateformes numériques transversales ;
- les projets générateurs de recettes publiques ;
- les initiatives à fort impact socio-économique.

Livrables budgétaires

Les principaux livrables comprennent :

- le CDMT sectoriel numérique ;
- la cartographie nationale des investissements numériques ;
- la stratégie de financement du numérique ;
- le cadre de partenariat public-privé numérique.

7.5 Gouvernance par la performance

La mise en œuvre de la Politique Sectorielle repose sur un dispositif structuré de suivi-évaluation.

Ce dispositif permet de mesurer l'impact des politiques publiques numériques et d'assurer la redevabilité de l'action publique.

Le suivi de la performance repose notamment sur :

- les indicateurs stratégiques sectoriels ;
- l'Indice National de Maturité Numérique ;
- les indicateurs internationaux de développement numérique.

Livrables de performance

Les principaux livrables comprennent :
- le rapport annuel de performance du secteur numérique ;
- le tableau de bord national des indicateurs numériques ;
- la revue stratégique à mi-parcours (2028) ;
- les évaluations indépendantes sectorielles.

7.6 Gouvernance partenariale et coopération internationale

La transformation numérique nationale nécessite une coopération stratégique avec les partenaires internationaux, les organisations régionales et le secteur privé.

Cette coopération vise à mobiliser :
- des financements structurants ;
- des transferts technologiques ;
- des programmes de renforcement des capacités ;
- des partenariats d'innovation.

Les principaux partenaires incluent notamment :
- l'Union Africaine ;
- l'initiative Smart Africa ;
- les institutions financières internationales ;
- les partenaires techniques et financiers.

Livrables de coopération

Les principaux livrables comprennent :
- la stratégie nationale de mobilisation des partenaires ;
- le cadre de coopération numérique internationale ;
- les accords de partenariats technologiques ;
- les programmes de transfert de compétences numériques.

7.7 les livrables structurants de la politique sectorielle du numérique (2026–2030)

La mise en œuvre de la Politique Sectorielle de l'Économie Numérique repose sur la production progressive d'un ensemble d'instruments structurants destinés à renforcer la gouvernance du secteur, assurer la cohérence des investissements numériques publics et garantir la souveraineté technologique nationale.

Ces instruments constituent les livrables stratégiques de la politique sectorielle pour la période 2026–2030.

Ces livrables constituent les instruments fondamentaux permettant d'assurer :
- la cohérence de l'action publique numérique ;
- la souveraineté technologique nationale ;
- la modernisation de l'État ;
- le développement de l'économie numérique.

I. LIVRABLES DE GOUVERNANCE STRATÉGIQUE

1. Décret portant gouvernance nationale du numérique

2. Charte nationale de gouvernance numérique
3. Protocole institutionnel de coordination MinEN – MinPT – ARPTC
4. Mise en place du Comité National d'Orientation du Numérique
5. Création du PMO sectoriel du numérique
6. Mise en place d'un Observatoire National du Numérique

II. LIVRABLES DE PLANIFICATION ET PILOTAGE

7. Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) numérique
8. Cartographie nationale des investissements numériques publics
9. Registre national des projets numériques publics
10. Tableau de bord national de transformation numérique
11. Rapport annuel national du numérique
12. Feuille de route nationale de transformation numérique

III. LIVRABLES NORMATIFS ET TECHNIQUES

13. Référentiel national d'interopérabilité
14. Architecture d'entreprise de l'État
15. Cadre national de cybersécurité
16. Politique nationale de gouvernance des données
17. Cadre national de gouvernance de l'intelligence artificielle
18. Normes nationales API gouvernementales

IV. LIVRABLES DE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

19. Stratégie nationale de souveraineté numérique
20. Stratégie nationale cloud souverain
21. Cadre national de localisation des données stratégiques
22. Cadre national d'identité numérique
23. Cadre national de certification électronique (PKI)

V. LIVRABLES DE CONFIANCE NUMÉRIQUE

24. Stratégie nationale de cybersécurité
25. Plan national CERT
26. Cadre national de gestion des incidents cyber

VI. LIVRABLES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

27. Stratégie nationale de développement des startups
28. Cadre national de développement des ZES numériques
29. Stratégie nationale de développement des talents numériques

VII. LIVRABLES DE SUIVI ET ÉVALUATION

30. Indice National de Maturité Numérique (INMN)

Conclusion du dispositif de gouvernance

Le dispositif de gouvernance défini par la présente Politique Sectorielle vise à garantir un pilotage stratégique cohérent, une coordination institutionnelle efficace et une exécution structurée des initiatives numériques nationales.

Il constitue le fondement institutionnel de la transformation numérique de la République Démocratique du Congo et permettra d'assurer la cohérence, la soutenabilité et l'impact des investissements numériques à l'horizon 2030.

CHAPITRE 8. CADRE BUDGÉTAIRE ET ARCHITECTURE DE FINANCEMENT (2026–2030)

8.1 PRINCIPES DE FINANCEMENT

La mise en œuvre du financement de la Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026–2030 repose sur une approche mixte, structurée et soutenable, combinant :

- Alignement stratégique avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et la réforme des finances publiques.
- Approche Budget-Programme, assurant la traçabilité des ressources par Objectif Stratégique (OS) et par programme.
- Gestion Axée sur les Résultats (GAR) : chaque allocation budgétaire est adossée à des indicateurs de performance mesurables.
- Soutenabilité budgétaire : équilibre entre CAPEX (investissement) et OPEX (fonctionnement).
- Effet de levier financier via des mécanismes mixtes (État, PPP, PTF, secteur privé).
- Transparence et redevabilité : reporting annuel intégré au CDMT et aux PAP.
-

8.2. CHOIX STRATÉGIQUE DE LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE

Pour la période 2026–2030, la République adopte la Trajectoire Budgétaire de Référence comme cadre financier officiel de mise en œuvre de la présente Politique Sectorielle de l'Économie Numérique.

Cette trajectoire traduit une approche équilibrée entre ambition stratégique, soutenabilité macro-budgétaire et mobilisation progressive de financements complémentaires.

Elle constitue :

- La base de programmation du CDMT sectoriel ;
- Le cadre d'arbitrage annuel dans la Loi de Finances ;
- Le référentiel de négociation avec les partenaires techniques et financiers ;
- Le socle d'engagement des partenariats public-privé.

8.3. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE DE RÉFÉRENCE

La trajectoire retenue repose sur les principes suivants :

I. Primauté des fonctions souveraines numériques(cybersécurité, identité numérique, interopérabilité, gouvernance).
II. Couverture prioritaire des charges récurrentes stratégiques (OPEX) avant tout nouvel investissement.
III. Priorisation des investissements à effet multiplicateur élevé.
IV. Diversification des sources de financement pour réduire la pression sur le budget national.

5. Alignement systématique avec les Objectifs Stratégiq

8.4. ENVELOPPE FINANCIÈRE SECTORIELLE 2026–2030

L'enveloppe 2026–2030 repose sur une mobilisation conjointe des ressources de l'État, des PPP et des PTF. Les principaux risques portent sur :

- la variabilité des marges budgétaires annuelles,
- les délais de structuration des PPP,
- la bancabilité des projets (backbone, datacenters/cloud), et
- les conditionnalités des financements extérieurs.

Une approche par scénarios (central/prudent/contraint) guide la re-priorisation annuelle via le CDMT glissant et le PAP, afin d'éviter les engagements non soutenables et de préserver les dépenses OPEX critiques (maintenance, énergie, cybersécurité).

8..4.1. Estimation globale quinquennale

Scénarisation et règle de priorisation : l'enveloppe sectorielle est gérée selon des scénarios (base/prudent/contraint). En cas de sous-mobilisation, une règle de re-priorisation protège les dépenses "no-regret" :

- services publics critiques et leviers de recettes,
- cybersécurité/identité/interopérabilité,
- OPEX de maintenance/énergie, et re-phase les projets d'industrialisation.

Les ressources financières de la Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026–2030 sont ventilées selon les quatre piliers stratégiques et distinguées par nature de dépenses :

Le numérique étant un secteur transversal, ses investissements contribuent simultanément aux priorités nationales en matière de gouvernance, de diversification économique, de mobilisation des recettes publiques, de développement du capital humain et d'intégration territoriale.

La répartition des ressources, orientée prioritairement vers les infrastructures structurantes, la digitalisation des services publics et le développement des compétences, est cohérente avec les axes stratégiques du PNSD. Par ailleurs, la structure de financement mixte (budget national, partenariats public-privé et appuis extérieurs) garantit la soutenabilité budgétaire et limite la pression sur le Trésor public.

Ainsi, l'investissement sectoriel numérique constitue un levier structurant contribuant directement aux objectifs macroéconomiques et à l'amélioration durable de la performance de l'État.

8.5. ARTICULATION AVEC LE CDMT ET LA PROGRAMMATION NATIONALE

La mise en œuvre financière de la Politique s'articule selon la séquence suivante :
Politique Sectorielle → CDMT sectoriel glissant → Plans d'Actions Prioritaires → Loi de Finances
Cette articulation garantit :

- La cohérence stratégique pluriannuelle ;
- La prévisibilité des engagements ;
- L'intégration au cadre macro-budgétaire national ;
- La discipline dans l'exécution.

La Trajectoire Budgétaire de Référence est actualisée annuellement dans le cadre du CDMT.
:

8.6. ARCHITECTURE CONSOLIDÉE DE FINANCEMENT

La Trajectoire Budgétaire de Référence repose sur une architecture diversifiée :

8.6.1. Budget national (source principale)

Prioritairement mobilisé pour :

- OS3 : cybersécurité et protection des infrastructures critiques ;
- OS2 : socle souverain d'interopérabilité et identité numérique ;
- Gouvernance sectorielle ;
- Maintenance des systèmes critiques.

La sécurisation de ces postes constitue une priorité intangible.

8.6.2. Partenariats Public-Privé

Mobilisés principalement pour :

- OS1 : infrastructures backbone et data centers ;
- OS4 : ZES numériques et plateformes à potentiel économique.

Les PPP doivent respecter les exigences de souveraineté numérique et de sécurité nationale.

8..6.3. Partenaires Techniques et Financiers

Mobilisés pour :

- Réformes structurantes ;
- Assistance technique ;
- Renforcement des capacités ;
- Digitalisation sectorielle prioritaire.

Tout financement extérieur est aligné sur les priorités nationales.

8..6.4. FDSU et mécanismes dédiés

Orientés vers :

- OS1 : extension de la connectivité ;
- Inclusion territoriale ;
- Réduction des fractures numériques.

8..6.5. Investissements privés

Encouragés principalement pour :

- OS4 : innovation, industrialisation numérique, services marchands ;
- Développement des écosystèmes technologiques.

8.7. ALIGNEMENT BUDGÉTAIRE PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

OS1 — Infrastructures souveraines et résilience

Financement progressif et structurant :
- Backbone prioritaire ;
- IXP ;
- Résilience énergétique ;
- Connectivité des services publics critiques.

Effet recherché : réduction du coût de la connectivité et stimulation économique.

OS2 — Transformation numérique de l'État

Financement structuré et séquencé :
- Guichet Numérique National ;
- Identité numérique ;
- Infrastructure de Clés Publiques ;
- Interconnexion des ministères prioritaires.

Effet recherché : efficacité administrative et transparence.

OS3 — Confiance numérique et cybersécurité

Segment prioritaire et protégé :
- Structuration de l'ANCS ;
- SOC national ;
- Audit et conformité ;
- Protection des actifs stratégiques.

Effet recherché : sécurisation de la souveraineté numérique.

OS4 — Développement de l'économie numérique

Montée en puissance progressive :
- ZES numériques ;
- Data centers nationaux ;
- Développement des compétences ;
- Soutien à l'innovation.

Effet recherché : augmentation de la contribution du numérique au PIB.

8.8. RÈGLES STRATÉGIQUES DE PRIORISATION

Dans le cadre de la Trajectoire Budgétaire de Référence :

- Chaque projet doit être explicitement rattaché à un OS ;
- Les arbitrages budgétaires sont réalisés par OS ;
- Les investissements doivent démontrer un effet multiplicateur ;
- Les fonctions souveraines sont protégées ;
- Les projets non alignés ne sont pas prioritaires.

8..9. SOUTENABILITÉ ET DISCIPLINE FINANCIÈRE

La trajectoire impose :

- Intégration des coûts OPEX dès la conception ;
- Étude de viabilité économique ;
- Compatibilité avec le cadrage macroéconomique ;
- Révision annuelle dans le CDMT.

La soutenabilité financière constitue une condition obligatoire d'approbation.

8.10. CLAUSE D'AJUSTEMENT STRATÉGIQUE (REVUE 2028)

Une revue stratégique sera conduite en 2028 afin :

- D'évaluer la performance financière et stratégique ;
- D'ajuster le CDMT 2029–2030 ;
- D'actualiser les priorités ;
- D'examiner l'opportunité d'une accélération budgétaire.

8.11. ANALYSE DE SOUTENABILITÉ BUDGÉTAIRE ET SCÉNARIOS

Compte tenu du niveau d'ambition de l'enveloppe 2026–2030 et de la part significative attendue des partenariats public-privé, la Politique intègre une analyse de soutenabilité afin d'anticiper les risques de sous-mobilisation et de protéger la continuité des réformes. Cette analyse s'appuie sur un « stress test » du financement selon trois scénarios (base, prudent, contraint) évaluant : (i) la capacité de contribution du budget de l'État, (ii) la maturité et le calendrier de montage des PPP, (iii) la mobilisation effective des PTF, et (iv) les coûts récurrents (énergie, maintenance, cybersécurité, licences, support) nécessaires à l'exploitation.

En cas d'écart défavorable, une règle de re-priorisation est appliquée : les projets « no-regret » (services publics critiques, recettes, cybersécurité, identité et interopérabilité) sont protégés ; les projets d'industrialisation sont re-phasés ; et des mesures de mitigation sont déclenchées (renforcement de la préparation PPP, ajustement CAPEX/OPEX, mutualisation des infrastructures, optimisation énergétique, mobilisation de financements innovants). Les résultats du stress test et les décisions de re-priorisation sont documentés dans le rapport annuel de performance et validés par l'organe de pilotage sectoriel

8.12 LOGIQUE DE BUDGÉTISATION (POLITIQUE -> CDMT -> PAP)

La Politique sectorielle fixe les orientations et programmes. Le CDMT triennal glissant traduit ces programmes en enveloppes budgétaires et priorités sur trois ans. Le PAP annuel (PTA) précise les activités, livrables, marchés publics, indicateurs et responsabilités.

Les plans nationaux du numérique ou autres plans techniques ne disposent pas d'autonomie budgétaire propre en dehors du cadre défini par la présente Politique et du CDMT sectoriel.

8.13 MOBILISATION DES RESSOURCES ET SOUTENABILITÉ

La soutenabilité repose sur : (i) la priorisation des investissements à fort impact, (ii) des PPP pour les infrastructures, (iii) des mécanismes de maintenance et d'exploitation managée, (iv) une gouvernance de fonds d'innovation, et (v) la mesure des économies budgétaires et recettes induites par la digitalisation (réduction des fuites, amélioration du recouvrement, baisse des coûts de transaction).

8.14. ANALYSE DES RISQUES BUDGÉTAIRES

Risque	Impact	Mesure
Retard mobilisation PPP	Décalage projets	Structuration cellule PPP
Insuffisance recettes publiques	Réduction CAPEX	Priorisation projets structurants
Explosion OPEX cybersécurité	Pression budgétaire	Contrats pluriannuels optimisés
Dépendance technologique	Vulnérabilité	Cloud souverain & transfert compétences

8.15. COHÉRENCE AVEC LE PNSD

L'enveloppe sectorielle représente environ 3–4 % de l'investissement public national, cohérente avec :

- Modernisation État
- Diversification économique
- Digitalisation recettes publiques
- Engagement Vision 2030

CHAPITRE 9. CADRE DE SUIVI–ÉVALUATION (M&E)

9.1 THÉORIE DU CHANGEMENT (RÉSUMÉ) ET CHAÎNE DE RÉSULTATS

Si les infrastructures, la confiance numérique, les compétences et l'écosystème d'innovation sont renforcés, alors l'État délivrera mieux ses services, l'économie numérique se développera et l'emploi augmentera, avec une meilleure transparence et résilience.

9..2 DISPOSITIF M&E SYSTÈME D'INFORMATION DE SUIVI

Le suivi de la mise en œuvre de la Politique Sectorielle est assuré par la Direction des Études et Planification, en coordination avec les directions techniques et les établissements publics sous tutelle.
Un rapport annuel de performance sera produit sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique sectoriel. Une revue à mi-parcours sera organisée en 2028 afin d'évaluer l'état d'avancement, d'identifier les écarts éventuels et de proposer les ajustements nécessaires.

Le système de suivi repose sur des indicateurs mesurables, des sources de vérification identifiées et une fréquence de collecte définie pour chaque programme.
Pour chaque indicateur, la SDV doit préciser le système d'information, le module, l'institution responsable de production et la fréquence. Exemple : « GN-RDC / module statistiques des démarches / extraction trimestrielle validée par DEP-Min EN » (au lieu de « GN-RDC/PMO »).

indicateurs critiques :

- (v) Contribution du numérique au PIB : définir la méthodologie (périmètre, nomenclature, sources), l'institution responsable de consolidation et la fréquence de publication ;
- (vi) (ii) INMN : formaliser la formule, les pondérations, la normalisation, le processus de validation et le mécanisme d'indépendance/contrôle qualité ;
- (vii) (iii) Satisfaction usagers : préciser méthode d'enquête (échantillon, périodicité, canal, seuil de représentativité) et publier un rapport annuel.

Satisfaction usagers : dispositif d'enquête standardisé, annuel, à couverture nationale (26 provinces), échantillonnage représentatif (urbain/rural, genre, âge), collecte multicanal (en ligne, USSD/SMS, centres de services) et publication d'un rapport annuel. Le taux de satisfaction est calculé sur une échelle harmonisée (0–100 ou %) avec exigences de qualité (taux de réponse minimal, contrôle qualité, audit ponctuel).

Hypothèses et seuils critiques.

Les hypothèses clés sont hiérarchisées (haute/moyenne/basse criticité) et assorties de seuils déclencheurs d'ajustement (ex. mobilisation budgétaire annuelle minimale, disponibilité énergétique, conditions de coordination). En cas de franchissement d'un seuil critique, une revue de re-priorisation et de re-calage du CDMT est déclenchée.

- Rapport trimestriel : exécution physique/financière des programmes et portefeuille projets.
- Rapport annuel : performance (KPI), exécution budgétaire, risques et mesures correctives.
- Évaluation mi-parcours (2028) : ajustement priorités et allocations.
- Évaluation finale (2030) : bilan et préparation du cycle suivant.

9..3 CHAÎNE DE RÉSULTATS

Le cadre de résultats comprend

- Indicateurs d'impact (niveau sectoriel, contribution au développement) ;
- Indicateurs d'effet/outcome (résultats opérationnels mesurables) ;
- Indicateurs de produits/outputs (livrables) ;
- Indicateurs de moyens et d'exécution (financiers, délais, conformité, qualité de service).

Chaque indicateur est accompagné d'une fiche normalisée (définition, méthode, unité, source, périodicité, responsable, cible 2030 et jalons annuels).

« Les investissements (CAPEX/OPEX) → produisent des plateformes/infrastructures → génèrent des services et usages → améliorent efficience/recettes/inclusion → contribuent à la diversification économique et à la confiance numérique. »

Impact -> Effets -> Produits -> Activités.

9.4.1. Normalisation des indicateurs

Chaque indicateur xest converti en score normalisé ssur 0–100.

- Indicateur "plus c'est grand, mieux c'est" (ex : pénétration Internet, % services en ligne) : $s=100\times(x-x_min)/(x_max-x_min)$
- Indicateur "plus c'est petit, mieux c'est" (ex : coût du Go, MTTR, incidents majeurs) :$s=100\times(x_max-x)/(x_max-x_min)$

Bornage : si $x<x_min$, alors $s=0$. Si $x>x_max$, alors $s=100$.
Les valeurs x_minet x_maxsont fixées par le CTS pour la période 2026–2030 (références nationales/africaines) et révisées au besoin lors des revues à mi-parcours.

9.4.2. Pondération et agrégation

Les scores normalisés sont agrégés par dimension, puis consolidés en indice unique.

- Score dimension D_k: moyenne pondérée des indicateurs de la dimension
- INMN : moyenne pondérée des quatre dimensions

Les pondérations sont approuvées par le CON sur proposition du CTS, et publiées dans l'annexe méthodologique afin d'assurer la transparence et la stabilité de l'indice.

9.4.3. Gouvernance, auditabilité et publication

Le PMO tient un registre des métadonnées (définitions, sources, dates d'extraction, scripts/calculs le cas échéant). Une revue qualité semestrielle est assurée par le CTS. L'INMN et un tableau de bord abrégé sont publiés chaque année, sous réserve des restrictions liées à la protection des données et à la sécurité nationale.

PSEN_V2.1

9.5. Processus de reporting et revues de performance

Le cycle de redevabilité comprend :
- Reporting trimestriel d'exécution (physique/financier) : avancement, engagements/décaissements, risques, décisions requises ;
- Revue semestrielle de performance : analyse des indicateurs, écarts, plan d'actions correctrices ;
- Rapport annuel sectoriel : performance consolidée, INMN, recommandations, priorités de l'année suivante.

PSEN_V2.1

Le rapport annuel sert de base à : (i) l'arbitrage budgétaire (PAP/CDMT), (ii) la mobilisation des PTF/PPP, (iii) la reddition des comptes.

PSEN_V2.1

9.6. Gestion des risques et mesures correctrices

Les risques sont suivis via une matrice unique (probabilité, impact, criticité, mesures d'atténuation, responsable, échéance). Tout risque critique non maîtrisé déclenche une mesure correctrice formalisée (décision, financement, responsable, calendrier), validée par le CTS et arbitrée par le CON si nécessaire.
PSEN_V2.1

9.7. Dispositif de données (SDV) et contrôle qualité

Les SDV (Systèmes/Supports de Vérification) sont précisés pour chaque indicateur. Les données proviennent notamment des registres administratifs, plateformes publiques (GN-RDC, interopérabilité, identité/PKI), régulation (ARPTC), opérateurs, audits, enquêtes et observatoires de performance. *

PSEN_V2.1

Contrôle qualité minimum obligatoire :
- cohérence temporelle (tendance, ruptures) ;
- traçabilité (source, date, méthode) ;
- contrôles croisés (ex : ARPTC vs opérateurs vs mesures indépendantes) ;
- validation CTS avant publication.

9.8 ÉVALUATIONS

- Mi-parcours 2028 : réallocation/priorisation et correction des écarts.
- Finale 2030 : bilan et préparation du cycle suivant.

CHAPITRE 10. GESTION DES RISQUE

10.1 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La mise en œuvre de la Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026-2030 est exposée à divers risques qu'il convient d'identifier, d'évaluer et de gérer de manière proactive. Le tableau ci-dessous présente une cartographie des principaux risques, incluant pour chacun d'eux l'impact potentiel, la probabilité de survenance, les mesures d'atténuation, ainsi que le propriétaire du risque (l'entité responsable du suivi et de la mise en œuvre des mesures).

Voir Annexe

10.2 Plans de continuité et gestion de crise

Les services critiques doivent disposer de PCA/PRA testés annuellement. Les incidents majeurs font l'objet d'une gestion de crise coordonnée (CERT, opérateurs, administrations), avec communication, traçabilité et retour d'expérience.

10.3. Gestion des crises numériques (incidents cyber, indisponibilités, désinformation)

CHAPITRE 11 .CONCLUSION ET DISPOSITIONS FINALES

La présente Politique Sectorielle de l'Économie Numérique 2026–2030 constitue le cadre stratégique unique de référence pour l'action publique dans le secteur du numérique en République Démocratique du Congo.

Elle établit le socle des budgets-programmes sectoriels, oriente la programmation pluriannuelle des investissements et sert d'outil central de coordination interministérielle ainsi que de mobilisation des partenaires techniques et financiers.

Elle engage l'ensemble des parties prenantes — administrations publiques, établissements et entreprises publics, secteur privé, partenaires au développement, société civile et écosystème de l'innovation — à agir de manière coordonnée, cohérente et redevable, conformément aux mécanismes nationaux de planification, de gestion budgétaire axée sur les résultats et de suivi-évaluation.

La stratégie sectorielle intègre une logique de soutenabilité à long terme, notamment en matière d'exploitation des infrastructures numériques, de maintenance des datacenters, de cybersécurité et de services numériques publics.

La planification progressive des charges récurrentes et le développement de mécanismes de mobilisation des ressources internes permettront d'assurer la viabilité financière des investissements réalisés au-delà de l'horizon 2030.

La Politique entre en vigueur à compter de sa validation par l'autorité compétente.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

RDC



CONNECTIVITÉ ET INNOVATION NUMÉRIQUE

LE CŒUR NUMÉRIQUE DE L'AFRIQUE